

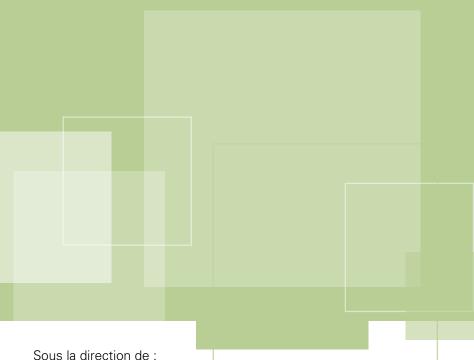






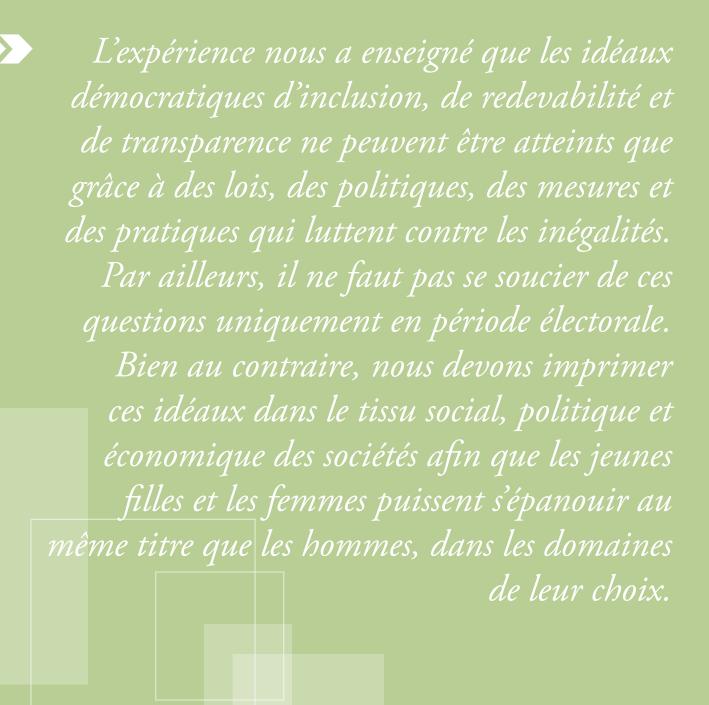
## Démocratie et égalité des sexes:

Le rôle de l'ONU



Sous la direction de : Massimo Tommasoli

**Document** directif











Copyright © Organisation des Nations Unies 2013. Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies, ni celles d'IDEA International, de son Conseil d'administration ni des membres de celui-ci.

## À PROPOS D'IDEA INTERNATIONAL

Que fait IDEA International ?

IDEA International produit des connaissances comparatives dans ses grands domaines d'expertise : les processus électoraux, l'élaboration de constitutions, la participation et la représentation politiques et la démocratie et le développement, ainsi qu'en matière de démocratie en relation à l'égalité des sexes, la diversité, les conflits et la sécurité.

IDEA apporte ces connaissances aux acteurs nationaux et locaux qui œuvrent pour une réforme de la démocratie et facilite le dialogue en faveur du changement démocratique.

## Table des matières

Rec	Recommandations principales 6				
Rés	umé	7			
1.	Introduction Analyse du contexte et problématique Objectifs et structure de la table ronde	11 12 13			
2.	Démocratie et égalité des sexes : thèmes principaux	15			
3.	Débat n° 1 : participation politique, représentation et égalité des sexes	20			
4.	Débat n° 2 : incidence des médias traditionnels et des nouveaux médias sociaux sur la participation des femmes au processus démocratique	26			
5.	Débat n° 3 : renforcement de la responsabilité à l'égard des femmes	30			
6.	Conclusions et recommandations Recommandations	34 36			
	<ul> <li>Collaborer avec les partis politiques, les institutions publiques et les organes gouvernementaux</li> <li>Renforcer la prise en compte, le leadership et la participation</li> </ul>	37			
	<ul> <li>des femmes</li> <li>Appuyer les processus de consolidation de la paix et de relèvement après un conflit</li> </ul>	38			
Δnn	exes	42			
	Annexe 1: Note conceptuelle et programme annoté de la table ronde internationale sur le thème « Démocratie et égalité des sexes : le rôle des Nations Unies », New York, 4 mai 2011  Annexe 2: Introduction par M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétair général des Nations Unies  Annexe 3: Discours de bienvenue de S.E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies  Annexe 4: Allocution de Mme Helen Clark, administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  Annexe 5: Allocution de Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et	42 e 46 47			
	l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)  Annexe 6: Allocution de M. Vidar Helgesen, Secrétaire général de l'Instituinternational pour la démocratie et l'assistance électorale (IDE International)				
	Annexe 7: Documents d'information: Procédures opérationnelles standa pour une participation politique effective des femmes et Quatro pratiques clés pour une participation politique effective des femmes	rds			
Ouv	duvrages de référence et lectures complémentaires 6				
Abr	Abréviations (				



## Démocratie et égalité des sexes :

Le rôle de l'ONU

Sous la direction de : Massimo Tommasoli Rapporteurs : Andrea Cornwall et Andrea Lynch

Rapport de la table ronde internationale sur le thème « Démocratie et égalité des sexes : le rôle des Nations Unies », organisée par IDEA International, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires politiques des Nations Unies et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

## Principales recommandations

Neuf recommandations principales quant au rôle des Nations Unies dans la promotion de la démocratie et de l'égalité des sexes ont été émises à l'issue de la table ronde :

- Continuer à recourir à des mesures spéciales provisoires (telles que les quotas), si nécessaire, pour augmenter la participation des femmes à la vie politique. Cependant, les quotas ne suffiront pas à eux seuls à concrétiser l'égalité des sexes. Pour être efficaces, ils doivent être associés, ainsi que d'autres mesures spéciales provisoires, à un appui au leadership et à la prise en compte des femmes afin de promouvoir leur participation à la vie politique, notamment en demandant aux élus de rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Les mesures spéciales provisoires visant à augmenter le nombre de femmes détentrices de fonctions politiques doivent s'accompagner de mesures ciblant à la fois les hommes et les femmes occupant des fonctions politiques afin qu'ils comprennent leurs obligations en matière de progression de l'égalité des sexes.
- Investir dans l'apprentissage et le mentorat politiques des femmes au sein de la société civile et des partis politiques afin qu'elles puissent accéder à de hautes fonctions politiques. Accroître le soutien et le financement dispensés aux organisations et aux mouvements de femmes afin de développer la conscience politique des femmes et leurs compétences organisationnelles pratiques et de leur permettre de recueillir un plus grand soutien de la base.
- Renforcer l'appui au développement des capacités des élues afin de leur donner les moyens d'influer davantage sur les processus décisionnels. Il est également impératif d'impliquer aussi bien des hommes que des femmes dans tous les domaines connexes, notamment la politique, pour faire évoluer les attitudes et les perceptions et favoriser l'égalité des sexes.
- Améliorer les indicateurs afin de mesurer plus précisément le renforcement de l'égalité des sexes dans les institutions démocratiques. Il s'agit notamment de mesurer l'impact de l'appui dispensé aux mouvements et aux organisations de femmes sur le degré de participation des femmes à la vie politique et sur la mise en place d'une plateforme favorable aux droits des femmes et à l'égalité des sexes.
- Contester les stéréotypes sexistes et promouvoir une culture de tolérance zéro à l'égard des préjugés sexospécifiques directs et indirects présents dans les partis politiques et la culture politique en général. Veiller à ce que les femmes politiques confrontées au harcèlement et à la violence puissent avoir accès à la justice.
- Travailler avec les médias traditionnels et les nouveaux médias pour que les femmes y soient mieux représentées. Améliorer l'accès des femmes aux nouveaux médias susceptibles de constituer des plateformes inclusives et novatrices aptes à influer sur le débat public et à renforcer la démocratie.
- Renforcer la responsabilité globale des institutions démocratiques à l'égard des femmes et de l'égalité des sexes en améliorant la transparence et en demandant davantage de comptes aux fonctionnaires et aux institutions quant à leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Veiller à ce que les femmes connaissent leurs droits et les lois qui les protègent et à ce qu'elles puissent accéder à des mécanismes efficaces pour exiger des comptes et faire valoir leurs droits, individuellement et collectivement.
- Veiller à ce que l'aide à la démocratie (notamment après un conflit) tienne compte des questions de genre, à ce que les femmes puissent faire entendre leur voix et à ce que leur point de vue soit pris en compte à la table des négociations. S'assurer que cette assistance n'est pas disponible uniquement en période électorale, mais qu'il s'agit d'une ressource permanente mise à la disposition des démocraties émergentes et établies qui s'efforcent de concrétiser leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes.
- Reconnaître que l'aptitude des femmes à participer à la vie publique pourra dépendre de leur capacité à jouir d'autonomie dans d'autres aspects de leur vie. Comprendre qu'il faut s'attaquer aux contraintes que les obligations familiales des femmes peuvent faire peser sur leur engagement politique.

## Résumé

a participation des femmes constitue une composante essentielle de la démocratie. Sa nature et son ampleur sont un indicateur clé de la qualité d'une culture démocratique.

Le 4 mai 2011, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies (UN DPA), le Programme des Nations Unies pour le développement (DAP) et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) ont organisé une table ronde de haut niveau à New York afin d'étudier les liens entre la démocratie et l'égalité des sexes et de réfléchir au rôle de l'ONU dans leur promotion. Le présent document résume les principales conclusions et recommandations des participants à cette table ronde.

La table ronde internationale sur le thème « Démocratie et égalité des sexes : le rôle des Nations Unies » a réuni plus de 150 décideurs, professionnels et universitaires spécialistes de divers aspects de l'égalité des sexes et de la démocratie afin de passer en revue l'action croisée des Nations Unies en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et du renforcement de la démocratie dans le monde. Leurs discussions, basées sur les enseignements tirés des études et de la pratique, ont révélé à la fois des enjeux et des opportunités pour l'ONU.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a insisté sur le rôle central de l'égalité des sexes dans les actions de construction et de renforcement de la démocratie de l'ONU et inversement. Ses observations ont été suivies par les présentations de Mme Helen Clark, administratrice du PNUD, de Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes, et de M. Vidar Hegelsen, secrétaire général

d'IDEA International. Ils ont évoqué le lien essentiel unissant égalité des sexes et aide à la démocratie dans l'action de leurs organisations respectives et affirmé l'engagement de cellesci en faveur de l'autonomisation politique des femmes, tant au sein des gouvernements et des institutions publiques que dans la vie citoyenne. La session d'ouverture s'est conclue par une présentation de Mme Mala Htun, professeure à la New School University de New York, consacrée aux résultats importants d'une étude menée sur la relation entre démocratie, mouvements de femmes et politiques publiques soutenant les droits des femmes.

Ces présentations ont débouché sur trois sessions thématiques où se sont relayées des présentations des interventants et des discussions. Chaque session a porté sur un aspect clé de la relation entre démocratie et égalité des sexes :

- 1. participation politique, représentation et égalité des sexes ;
- incidence des médias traditionnels et des nouveaux médias sociaux sur l'engagement des femmes;
- renforcement de la redevabilité à l'égard des femmes.

Le panel a passé en revue les tendances mondiales et s'est appuyé sur des exemples fournis par l'Égypte, la Tunisie, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, Haïti, l'Iraq, l'Afrique du Sud, Cuba, le Yémen, l'Afghanistan et le Cap-Vert, entre autres, pour identifier les obstacles persistants ainsi que les stratégies prometteuses. La table ronde s'est conclue par la synthèse des enseignements tirés des discussions présentée par M. Massimo Tommasoli, observateur permanent auprès des Nations Unies pour IDEA International. Le jour suivant, des représentants des diverses entités des Nations Unies présentes se sont réunis pour une séance de réflexion sur les nouvelles approches à adopter.

De ces discussions sont issues les neufs recommandations clés et la série de conclusions et de résultats connexes présentés dans ce rapport.

## **Recommandations**

Neuf recommandations principales quant au rôle des Nations Unies dans la promotion de la démocratie et de l'égalité des sexes ont été émises à l'issue de la table ronde :

- 1. Continuer à recourir à des mesures spéciales provisoires (telles que les quotas), si nécessaire, pour augmenter la participation des femmes à la vie politique. Cependant, les quotas ne suffiront pas à eux seuls à concrétiser l'égalité des sexes. Pour être efficaces, ils doivent être associés, ainsi que d'autres mesures spéciales provisoires, à un appui au leadership et à la prise en compte des femmes afin de promouvoir leur participation à la vie politique, notamment en demandant aux élus de rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Les mesures spéciales provisoires visant à augmenter le nombre de femmes détentrices de fonctions politiques doivent s'accompagner de mesures ciblant à la fois les hommes et les femmes occupant des fonctions politiques afin qu'ils comprennent leurs obligations en matière de progression de l'égalité des sexes.
- 2. Investir dans l'apprentissage et le mentorat politiques des femmes au sein de la société civile et des partis politiques afin qu'elles puissent accéder à de hautes fonctions politiques. Accroître le soutien et le financement dispensés aux organisations et aux mouvements de femmes afin de développer la conscience politique des femmes et leurs compétences organisationnelles pratiques et de leur permettre de recueillir un plus grand soutien de la base.

- 3. Renforcer l'appui au développement des capacités des élues afin de leur donner les moyens d'influer davantage sur les processus décisionnels. Il est également impératif d'oeuvrer, aussi bien avec des hommes que des femmes, dans tous les domaines pertinents, notamment la politique, pour faire évoluer les attitudes et les perceptions et favoriser l'égalité des sexes.
- 4. Améliorer les indicateurs afin de mesurer plus précisément le renforcement de l'égalité des sexes dans les institutions démocratiques. Il s'agit notamment de mesurer l'impact de l'appui dispensé aux mouvements et aux organisations de femmes sur le degré de participation des femmes à la vie politique et sur la mise en place d'une plateforme favorable aux droits des femmes et à l'égalité des sexes.
- 5. Contester les stéréotypes sexistes et promouvoir une culture de tolérance zéro à l'égard des préjugés sexospécifiques directs et indirects présents dans les partis politiques et la culture politique en général. Veiller à ce que les femmes politiques confrontées au harcèlement et à la violence puissent avoir accès à la justice.
- 6. Travailler avec les médias traditionnels et les nouveaux médias pour que les femmes y soient mieux représentées. Améliorer l'accès des femmes aux nouveaux médias susceptibles de constituer des plateformes inclusives et novatrices aptes à influer sur le débat public et à renforcer la démocratie.
- 7. Renforcer la responsabilité globale des institutions démocratiques à l'égard des femmes et de l'égalité des sexes en améliorant la transparence et en demandant davantage de comptes aux fonctionnaires et aux institutions quant à leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Veiller à ce que les femmes connaissent leurs droits

- et les lois qui les protègent et à ce qu'elles puissent accéder à des mécanismes efficaces pour exiger des comptes et faire valoir leurs droits, individuellement et collectivement.
- 8. Veiller à ce que l'aide à la démocratie (notamment après un conflit) tienne compte des questions de genre, à ce que les femmes puissent faire entendre leur voix et à ce que leur point de vue soit pris en compte à la table des négociations. S'assurer que cette assistance n'est pas disponible uniquement en période électorale, mais qu'il s'agit d'une ressource permanente mise à la disposition des démocraties émergentes et établies qui s'efforcent de concrétiser leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes.
- 9. Reconnaître que l'aptitude des femmes à participer à la vie publique pourra dépendre de leur capacité à jouir d'autonomie dans d'autres aspects de leur vie. Comprendre qu'il faut s'attaquer aux contraintes que les obligations familiales des femmes peuvent faire peser sur leur engagement politique.

Les conclusions et les recommandations détaillées sur l'appui que les Nations Unies peuvent apporter au renforcement des liens entre démocratie et égalité des sexes, grâce à une assistance technique tenant compte des questions de genre, sont les suivantes :

## Collaborer avec les partis politiques, les institutions publiques et les organes gouvernementaux

Les intervenants et les participants à la table ronde ont évoqué les stratégies et les priorités suivantes pour renforcer l'engagement des partis et des systèmes politiques en faveur de l'égalité des sexes :

• Lors de la prestation d'assistance technique, respecter les bonnes pratiques (du

PNUD, du NDI, d'IDEA International et d'autres) en matière de renforcement des engagements des partis politiques à l'égard de l'égalité des sexes et de la représentation des femmes : évaluer le processus de sélection des candidats ; organiser des séances de réflexion et s'entretenir avec les membres des partis sur les questions en rapport avec les femmes ; repérer les meilleurs profils et les signaler aux dirigeants des partis ; nouer une relation étroite avec les dirigeants masculins des partis politiques et argumenter en faveur de la participation des femmes ; consigner et communiquer les difficultés et les réussites.

- Tenir compte du contexte et du vécu lors de l'introduction de mesures spéciales provisoires telles que les quotas et les systèmes de sièges réservés – Éviter les approches « standards ».
- Pinciter les partis politiques à renforcer la prise en compte des questions de genre dans les règlements intérieurs et les lois ; inclure explicitement l'égalité des sexes dans leurs programmes ; fixer des objectifs en matière de participation de femmes lors des congrès ; adopter des quotas internes volontaires en l'absence de quotas légaux ; veiller à ce que les candidates aient accès au financement et aux autres ressources durant les campagnes.
- Tenir compte en particulier des Recommandations générales 23 et 25 du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- Effectuer d'autres études sur la relation entre l'augmentation du nombre de femmes occupant des fonctions politiques et celle de l'engagement public en faveur de l'égalité des sexes par le biais de lois et de politiques progressistes.

- Continuer à soutenir la conduite, au sein des pays, de consultations entre les organisations de femmes de la société civile et les dirigeants politiques afin d'élaborer des Chartes pour les femmes et des budgets tenant compte des questions de genre.
- Veiller à ce que les processus de supervision judiciaires et parlementaires et les institutions de vérification publiques suivent des procédures et des normes conçues pour surveiller les violations des droits des femmes et permettre aux femmes de demander la conduite d'enquêtes et d'évaluations.
- Veiller à ce que le système d'enseignement public lutte contre la discrimination sexiste.

## Renforcer la prise en compte, le leadership et la participation des femmes

Les intervenants et les participants à la table ronde ont souligné le rôle clé des mouvements de femmes dans le renforcement de l'engagement de l'État en faveur de l'égalité des sexes, mais aussi proposé des stratégies pour permettre aux femmes de jouer un rôle actif en tant qu'élues, citoyennes, électrices et consommatrices d'information :

- s'attaquer aux obstacles qui entravent la participation des femmes au processus électoral et leur capacité à exercer un réel choix lors des élections;
- familiariser les femmes avec la vie politique en tant que citoyennes et électrices : renforcer leur connaissance des lois et des politiques nationales ainsi que des conventions et des accords internationaux sur les droits des femmes ;
- créer des espaces où les femmes puissent exprimer leurs préférences tant au sein qu'au-delà des partis politiques, tant au sein qu'au-delà des partis politiques;

- familiariser les femmes avec les médias et leur donner les moyens d'exiger la représentation équitable que doit leur conférer leur statut de consommatrices d'information; lutter contre leur difficulté à se faire entendre par une réforme réglementaire des médias (envisager d'élaborer des codes de conduite relatifs au genre à l'intention des médias);
- identifier des hommes défenseurs de la cause des femmes et soutenir leurs efforts afin de mettre en place des réseaux pour favoriser l'égalité des sexes et des partenariats dans le domaine du plaidoyer;
- veiller à ce que les organisations de la société civile dirigées par des femmes et œuvrant pour l'égalité de traitement hommes-femmes aient accès à un financement et à des espaces politiques stratégiques;
- inciter les élues à utiliser des ressources telles que iKNOW Politics pour échanger leurs connaissances et leurs approches;
- familiariser les femmes avec la technologie et renforcer leur accès aux nouveaux médias et aux outils de communication; accroître leur visibilité sur les grandes chaînes de télévision;
- investir dans le développement du leadership et le mentorat, notamment pour les jeunes femmes, et permettre l'entrée en politique des femmes à faible revenu et originaires des régions rurales dont la représentation est entravée par le coût élevé des campagnes ;
- s'assurer que les femmes bénéficient de l'égalité de représentation dans l'administration publique et que les mesures de plaidoyer promeuvent également la présence des femmes dans les fonctions exécutives et judiciaires;

## Introduction

 encourager le recueil de données ventilées par sexe dans tous les domaines connexes du processus politique et électoral, notamment l'inscription des électeurs, la fréquentation des urnes et l'investiture des candidats, ainsi que les données ventilées par sexe concernant les candidats élus ou nommés à leur fonction.

## Appuyer les processus de consolidation de la paix et de relèvement après un conflit

Le passage à la démocratie et le processus de relèvement après un conflit sont deux étapes importantes pour l'institutionnalisation de l'engagement envers l'égalité des sexes. Les intervenants et les participants à la table ronde ont émis les recommandations suivantes :

- placer officiellement l'égalité des sexes au cœur des ambitions démocratiques ;
- veiller à ce que les équipes responsables de la conception des nouveaux systèmes de gouvernance, de politiques et de prestation de services incluent des femmes;
- renforcer l'engagement en faveur de l'égalité des sexes et la responsabilité au moment de (et non après) la mise en place des institutions démocratiques et des plans de développement;
- veiller à ce que les violations des droits des femmes dans les situations de conflit ou de crise soient dûment prises en compte dans les procédures des commissions d'enquête ou de vérité et de réconciliation ainsi que dans la législation relative à la justice transitionnelle.

e 4 mai 2011, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Département des affaires politiques des Nations Unies (DAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) ont organisé une table ronde de haut niveau à New York afin d'étudier les liens entre démocratie et égalité des sexes et de réfléchir au rôle de l'ONU dans leur promotion. La table ronde internationale de mai 2011 sur le thème « Démocratie et égalité des sexes : le rôle des Nations Unies » avait plusieurs objectifs : examiner les principales difficultés et réussites rencontrées par les initiatives en faveur de la pleine participation et de l'inclusion totale des femmes dans la gouvernance démocratique ; réfléchir aux moyens de favoriser davantage la prise en compte des questions de genre dans les programmes d'aide à la démocratie dispensés par les Nations-Unies; affirmer un engagement de haut niveau en faveur de l'autonomisation politique des femmes.

La table ronde a réuni plus de 150 décideurs, professionnels et universitaires spécialistes de divers aspects de l'égalité des sexes et de la démocratie, en vue de consolider les enseignements tirés de l'action croisée des Nations Unies en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de la gouvernance démocratique et de réfléchir aux enjeux et aux opportunités auxquels celle-ci est confrontée dans ce domaine.

Il ne peut pas y avoir de gouvernance démocratique digne de ce nom sans égalité des sexes. Promouvoir les deux simultanément, c'est non seulement œuvrer en faveur de l'égalité des droits des femmes et des hommes, mais accélérer les progrès en matière de développement.

Mme Helen Clark, administratrice du PNUD

Cette table ronde était la troisième d'une série de réunions et d'ateliers internationaux de haut niveau consacrés aux liens entre la démocratie et les principaux piliers de l'action des Nations Unies : développement, paix et sécurité et droits de l'homme. Elle a été précédée par une réunion sur la démocratie et le développement en septembre 2008 et une autre sur le thème « Démocratie, paix et sécurité » en mars 2010, suivie en juillet 2011 d'une rencontre consacrée à la démocratie et aux droits de l'homme. Bien que le thème de l'égalité des sexes ait été évoqué dans ces discussions, l'organisation de la table ronde de mai 2011 sur la démocratie et

l'égalité des sexes reconnaissait le rôle central que cette dernière doit jouer dans les actions de construction et de renforcement de la démocratie des Nations Unies.

Le présent document rend compte des principales idées et conclusions issues de la table ronde, illustrées par des exemples fournis par les intervenants ou tirés de la documentation à ce sujet et de l'expérience des participants.

## Analyse du contexte et problématique

La table ronde s'est appuyée sur un ensemble récent de déclarations de l'ONU, d'accords, de conventions et de textes internationaux applicables ainsi que sur les recommandations émises lors de réunions antérieures consacrées au rôle des femmes dans la démocratie et la consolidation de la paix, à savoir :

- les droits énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; les priorités figurant dans la Déclaration du Millénaire, notamment le troisième objectif du Millénaire pour le développement (OMD 3) qui dispose que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent une priorité urgente du développement et considère la participation des femmes à la vie politique comme un indicateur clé ;
- le plan stratégique d'ONU-Femmes
   (centré sur les priorités identifiées par
   le Programme d'action de Beijing), la
   CEDAW, la Déclaration du Millénaire ainsi
   que les instruments, normes et législations
   applicables émanant de l'Assemblée
   générale, du Conseil économique et social
   (ECOSOC) et de la Commission de la
   condition de la femme (CSW);

- la Note d'orientation du Secrétaire général des Nations Unies sur la démocratie de septembre 2009, qui pose les bases normatives et conceptuelles de l'action de l'ONU en faveur de la démocratie ainsi que les principes directeurs d'une aide à la démocratie efficace ;
- les recommandations du rapport de l'atelier Women Deepening Democracy: Transforming Politics for Gender Equality (Renforcer la démocratie grâce aux femmes : transformer les politiques sur l'égalité des sexes), organisé par ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et le DAP (New Delhi, 13-15 janvier 2010);
- le dixième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Conseil de sécurité de l'ONU, 2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, qui a reconnu l'impact des conflits sur les femmes et le rôle central qu'elles doivent jouer dans la création ou la reconstruction de la démocratie;
- les Recommandations générales de la CEDAW n°23 (sur la vie politique et publique) et n°25 (mesures spéciales provisoires).

Si une démocratie néglige la participation des femmes, si elle ignore les voix des femmes, si elle limite la redevabilité lorsqu'il s'agit des droits des femmes, ce n'est une démocratie que pour la moitié des citoyens.

Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes

Les discussions de la table ronde ont également reflété les débats actuels sur l'égalité des sexes et la démocratie, qui privilégient essentiellement le recours à des mesures spéciales provisoires telles que les quotas pour augmenter la représentation des femmes en politique. En grande partie grâce à l'adoption de ce type de mesures, la représentation politique des femmes a augmenté de manière notable ces trente dernières années, notamment dans les pays où des quotas ont été mis en place. Pourtant, les études ont également fait apparaître plusieurs difficultés et dilemmes liés à la mise en œuvre des systèmes de quotas, qui soulèvent de nouvelles questions quant aux approches les mieux à même de réaliser - et de mesurer - l'égalité des sexes dans un contexte démocratique. Si l'on a beaucoup insisté sur la construction institutionnelle, il apparaît de plus en plus que l'efficacité des approches dépend d'une multitude d'autres facteurs, notamment :

- la culture politique dominante et l'histoire du pays ;
- l'accès des femmes aux outils de médiatisation et leur image dans les médias ;
- la puissance des mouvements de femmes locaux et leur relation avec l'État;
- l'accès des femmes à la formation politique et leur capacité à cultiver un soutien politique ;
- la responsabilité globale des institutions politiques et étatiques à l'égard des femmes ;
- la capacité et le désir des femmes politiques de promouvoir les droits des femmes ;
- la volonté de faire participer les femmes aux processus démocratiques après un conflit et de leur confier un rôle de direction.

Les experts ont abordé en profondeur chacun de ces facteurs en s'appuyant sur les recherches internationales en la matière et les expériences des pays. Plusieurs d'entre eux ont souligné que, bien que les études et l'expérience aient montré les limites des approches actuelles en matière d'augmentation de la participation des

femmes à la démocratie, elles ont également révélé de nouvelles possibilités.

## Objectifs et structure de la table ronde

Afin de partager les expériences, de tirer les enseignements des études et de générer des leçons utiles sur le plan des politiques et de la pratique, la table ronde a rassemblé les points de vue, l'expertise et l'expérience de fonctionnaires des Nations Unies, d'universitaires et de professionnels issus de divers horizons nationaux et institutionnels.

Le véritable succès de la démocratie dépend de l'égalité entre les citoyens, qui inclut l'égalité entre les femmes et les hommes. M. Vidar Helgesen, Secrétaire général d'IDEA International

Démocratie et égalité des sexes : Le rôle de l'ONU

La session d'ouverture, présidée par M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, a débuté avec les interventions de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, Mme Helen Clark, administratrice du PNUD, Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes, M. Vidar Helgesen, Secrétaire général d'IDEA International et Mme Mala Htun, professeure à la New School University de New York. Elle a été suivie de trois débats constitués de diverses interventions suivies d'une discussion.

## Débat n° 1 : participation politique, représentation et égalité des sexes

Présidente : Mme Randi Davis, directrice, équipe Genre, Bureau des politiques de développement du PNUD

- Dr Drude Dahlerup, professeur de sciences politiques à l'université de Stockholm (Suède)
- Mme Shari Bryan, vice-présidente de l'Institut national démocratique, États-Unis
- Dr Joy Ezeilo, directrice du Women's Aid Collective, Nigéria

## Débat n° 2 : incidence des médias traditionnels et des nouveaux médias sociaux sur la participation des femmes au processus démocratique

Président : M. Massimo Tommasoli, observateur permanent auprès des Nations Unies pour IDEA International

- Mme Pat Mitchell, PDG du Paley Center for Media, États-Unis
- Mme Emily Jacobi, directrice exécutive de Digital Democracy, États-Unis
- Mme Colleen Lowe-Morna, directrice exécutive de Gender Links, Afrique du Sud
- Mme Shiulie Ghosh, présentatrice principale de journaux d'information, Al Jazeera English, Qatar

## Débat n° 3 : renforcement de la responsabilité à l'égard des femmes

Présidente : Mme Anne-Marie Goetz, conseillère principale, groupe sectoriel sur la paix et la sécurité, ONU-Femmes

 Mme Soukeina Bouraoui, directrice du Center for Arab Women's Training and Research, Tunisie

- Mme Yasmin Sooka, directrice de la Foundation for Human Rights, Afrique du Sud
- M. Vincent Warren, directeur du Center for Constitutional Rights, États-Unis

M. Massimo Tommasoli, observateur permanent auprès des Nations Unies pour IDEA International a conclu la table ronde en faisant la synthèse des enseignements issus des débats. Le lendemain, des représentants des diverses entités des Nations Unies présentes se sont réunis pour une séance de réflexion sur les approches les plus prometteuses.

# Démocratie et égalité des sexes : thèmes principaux

La vraie démocratie va au-delà d'une simple participation. Elle nécessite l'équilibre des pouvoirs et la présence d'institutions responsables permettant aux femmes d'obtenir réparation quand leurs droits sont violés et leurs besoins ignorés.

Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes

La Table ronde internationale sur la démocratie et l'égalité des sexes a coïncidé avec les événements du « Printemps arabe » du premier semestre 2011, qui ont marqué un tournant dans l'histoire récente de la démocratie. Comme plusieurs intervenants l'ont souligné lors de la session d'ouverture, les femmes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont envahi les rues et occupé les places aux côtés des hommes pour exiger le changement. Les dictatures de la région ont capitulé les unes après les autres sous la pression de ces mouvements populaires nés en dehors des cadres politiques formels. Les vagues de mobilisation à l'origine de changements aussi spectaculaires dans la région livrent des enseignements importants aux institutions internationales qui s'efforcent d'appuyer la démocratisation et l'égalité des

Bien que les expériences des femmes après le « Printemps arabe » diffèrent, une chose est claire : la participation active des femmes aux mouvements de contestation populaires ne garantit pas nécessairement un engagement de fond en faveur de l'égalité des sexes dans les nouveaux systèmes politiques. Partout dans le monde et comme en atteste l'histoire récente, les femmes ont acquis leur conscience politique et leurs compétences organisationnelles pratiques dans le cadre de mouvements populaires exigeant le changement, mais les évolutions ultérieures ont rarement pris en compte leurs intérêts et leurs revendications car même les mouvements politiques les plus révolutionnaires maintiennent souvent des attitudes conservatrices à l'égard des questions de genre. Dans ce contexte, les Nations Unies ont à jouer un rôle essentiel visant à renforcer l'engagement des démocraties émergentes en faveur de l'égalité des sexes, en théorie comme en pratique, avant, pendant et après les grandes étapes de la transition démocratique.

Au cours des dernières décennies, les processus et les entités des Nations Unies ont élaboré diverses stratégies pour renforcer ces engagements. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 et ratifiée depuis par 187 pays, la CEDAW a mis en place un cadre général pour inscrire l'engagement en faveur de l'égalité des sexes dans les structures et les processus démocratiques : recommander la mention explicite de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les constitutions nationales ; révoquer les lois discriminatoires ; veiller à ce que les systèmes juridiques offrent aux femmes la même protection qu'aux hommes, en théorie comme en pratique ; veiller à ce que les femmes aient le droit de voter, de se présenter et de se faire élire à des postes publics, de prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, de s'impliquer dans la société civile et de représenter leur gouvernement à l'étranger.

L'adoption en 1995 du Programme d'action de Beijing, qui fixe des objectifs explicites en matière de participation politique des femmes et qui lie la capacité des femmes à participer à la vie politique à leur situation dans d'autres aspects de leur vie, a élargi ce cadre <sup>1</sup>.

Les femmes doivent être présentes à la table des négociations afin de jouer le rôle qui leur revient de droit en matière de prévention et de résolution des conflits ainsi que de maintien et de consolidation de la paix. Non seulement pour garantir que leurs besoins et leurs points de vue sont pris en compte, mais parce qu'il s'agit d'un droit humain fondamental.

M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

En 2000, les Nations Unies ont pris de nouvelles mesures pour accroître la participation des femmes aux systèmes politiques de leurs États membres, avec une attention particulière s'agissant des priorités du développement à long terme, mais aussi des grandes étapes de la transition démocratique et de la consolidation de la paix. L'OMD 3, qui porte sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, vise l'élimination de la discrimination en matière d'éducation. l'augmentation du nombre de femmes dans les emplois salariés non agricoles et l'accroissement du nombre de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux <sup>2</sup>. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée elle aussi en 2000, prévoit le droit des femmes à l'égalité de participation aux actions de prévention et de résolution des conflits, à la consolidation de la paix et aux processus de relèvement. Elle souligne également la nécessité d'adopter des mesures spéciales visant à protéger les femmes

et les jeunes filles contre la violence sexiste, notamment sexuelle, pendant les périodes de conflits armés <sup>3</sup>. En 2010, les Nations Unies ont créé ONU-Femmes, une nouvelle entité consacrée exclusivement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et dotée d'un mandat explicite pour le renforcement de la participation des femmes dans les démocraties du monde entier.

L'expérience nous a enseigné que les idéaux démocratiques d'inclusion, de responsabilité et de transparence ne peuvent être atteints que grâce à des lois, des politiques, des mesures et des pratiques qui luttent contre les inégalités. Par ailleurs, il ne faut pas se soucier de ces questions uniquement en période électorale. Bien au contraire, nous devons imprimer ces idéaux dans le tissu social, politique et économique des sociétés afin que les jeunes filles et les femmes puissent s'épanouir au même titre que les hommes, dans les domaines de leur choix.

M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

En dépit de cette intensification des obligations internationales en matière de promotion de l'égalité des sexes et comme l'indiquait le Secrétaire général Ban Kimoon dans ses observations liminaires à la table ronde, aujourd'hui moins de 10 % des pays sont dirigés par des femmes et les parlements de 33 pays seulement comptent 30 % de femmes ou davantage. Cette sousreprésentation des femmes dans la classe politique dirigeante, que l'on observe sur toute la planète, autant dans les pays développés qu'en développement, trahit plus qu'un simple manque d'engagement en faveur de l'égalité des sexes : elle indique aussi un manque d'engagement en faveur de la démocratie. En affirmant qu'« il faut

<sup>1</sup> http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm

<sup>2</sup> http://www.un.org/fr/millenniumgoals/

<sup>3</sup> http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/720/19/PDF/N0072019.pdf?OpenElement

considérer l'égalité des sexes comme faisant partie intégrale de la construction de la démocratie et non comme un « bonus », le Secrétaire général a souligné le rôle important que peuvent jouer les Nations Unies pour faire évoluer la culture politique en ce sens. « Les mentalités peuvent changer », a-t-il indiqué. « Les acteurs nationaux sont certes appelés à devenir les chefs de file du changement, mais nous devons les y aider. »

Les intervenants suivants ont fait écho au message du Secrétaire général et évoqué les difficultés persistantes auxquelles se heurte le tandem démocratie et égalité des sexes, ainsi que les perspectives de changement prometteuses. Le concept selon lequel l'égalité des sexes représente une mise à l'épreuve décisive de l'engagement démocratique est apparu de manière récurrente dans les propos des intervenants : à de multiples reprises, ces derniers ont insisté sur le fait que la nature et la mesure de la participation des femmes, en tant que citoyennes, électrices, militantes, fonctionnaires et élues, révèle clairement la force des institutions démocratiques d'un pays et qu'une représentation politique faible ou très faible des femmes témoignait habituellement d'inégalités et de problèmes plus profonds qui dépassaient la simple discrimination sexiste. Mettre un terme à ces inégalités et résoudre ces problèmes nécessite plus que l'occupation par les femmes des fonctions publiques : cela requiert d'exposer les défaillances du système électoral et d'y remédier, de réformer la culture politique et de créer un engagement en faveur de l'égalité des sexes chez les hommes et les femmes au sein des partis politiques et dans la société en général.

L'égalité des sexes ne fait pas la démocratie. Et la démocratie ne fait pas l'égalité des sexes. Mais lorsque les principes de contrôle par le peuple et d'égalité entre les citoyens sont véritablement appliqués, il devient alors possible de faire grandir la démocratie et l'égalité des sexes. Et c'est dans de bien meilleures conditions que la société peut alors s'engager sur la voie du développement, de la sécurité et des droits de l'homme.

M. Vidar Helgesen, Secrétaire général d'IDEA International

Mme Helen Clark, administratrice du PNUD, a estimé qu'il convenait de juger l'action du PNUD dans ce domaine, qui consiste à dispenser une assistance technique pendant les élections, à renforcer les mécanismes de gouvernance et à réformer les systèmes d'administration publique, par rapport à son impact sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, à la fois pendant les périodes de transition politique et dans la vie politique et publique ordinaire. Puisant dans les enseignements tirés des transitions démocratiques et des efforts menés pour renforcer la participation politique des femmes dans le monde, Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes, a mis en avant trois éléments qui doivent guider l'aide à la démocratie pour que l'égalité des sexes demeure sur le devant de la scène:

- (1) s'attaquer aux obstacles, notamment la coercition à laquelle se heurtent les femmes dans leur vie privée et publique, qui entravent leur participation au processus électoral et leur capacité à exercer un choix réel lors des élections;
- (2) créer, au sein des partis politiques et dans la société civile, des espaces où les

femmes peuvent formuler leurs opinions politiques personnelles et promouvoir leurs intérêts;

(3) garantir que les institutions démocratiques assument leurs responsabilités à l'égard des femmes et de leurs droits.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est essentiel d'investir dans le renforcement des organisations et des mouvements de femmes, de s'assurer que les partis politiques accueillent favorablement les femmes et de mettre en place un système solide d'équilibre des pouvoirs au sein des institutions démocratiques plutôt que de s'imaginer que la participation des femmes suffira à elle seule à assurer la responsabilité à l'égard du concept d'égalité des sexes. Dans ses observations liminaires, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies, M. Oscar Fernandez-Taranco, a également attiré l'attention sur ce problème et noté que les mesures spéciales provisoires ont joué un rôle important pour « accélérer l'égalité de fait entre les hommes et les femmes » mais qu'« aucune solution unique ne suffit ».

L'incidence de la démocratie sur l'égalité des sexes m'inspire de l'optimisme, non pas parce qu'elle entraîne automatiquement des changements, mais parce qu'elle ouvre de nouvelles perspectives.

Mme Mala Htun, New School University

Les intervenants ont remarqué que les Nations Unies et d'autres institutions internationales se sont principalement focalisées sur le processus électoral. L'utilisation, non sans succès, des quotas politiques et d'autres mécanismes d'accélération de l'entrée des femmes en politique, a permis de porter à des fonctions

politiques plus de femmes que jamais auparavant. Pourtant, cette expérience montre que l'augmentation du nombre de femmes politiques est nécessaire, mais non suffisante, à l'émergence de gouvernements défenseurs de l'égalité des sexes.

La démocratie est un incubateur de l'égalité des sexes. Elle ouvre un espace public de discussion sur les droits humains et l'autonomisation des femmes. Elle permet aux groupes de femmes de se mobiliser. Elle facilite l'exercice par les femmes de leurs droits politiques, civils, économiques et sociaux. Mais ne laissons pas les vieilles démocraties tomber trop vite dans l'autosatisfaction : les femmes y sont également victimes de discrimination, d'inégalités et de nombreuses violences. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des

**Nations Unies** 

Les intervenants ont également souligné les difficultés et les obstacles persistants, réfléchi à la manière dont l'architecture politique entrave la participation effective des femmes et souligné l'importance des facteurs contextuels et historiques. Du fait de leur structure, certains systèmes électoraux se prêtent mal à des mesures susceptibles de renforcer la participation politique. Les systèmes de quotas pourront s'avérer difficiles à appliquer et moins efficaces dans le cadre de certaines pratiques telles que le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Les participants ont indiqué que faire bouger le statu quo quand celui-ci alimente une répartition très peu équitable du pouvoir politique est forcément difficile. Et les inégalités peuvent dépasser de loin les questions de genre : parfois, les femmes n'occupent des fonctions politiques qu'en raison de leur position et de leurs relations avec l'élite politique du fait de leur

appartenance à des familles puissantes ou de leur statut d'épouses d'hommes puissants et de la protection dont elles bénéficient à ce titre. La parité au sein d'un parlement ne débouche pas nécessairement sur la représentation juste de la diversité des citoyens.

En dépit de la diversité des contextes et des systèmes politiques, une constante demeure : le rôle essentiel des mouvements de femmes. L'analyse effectuée par Mme Mala Htun, professeure à la New School University, et ses collaborateurs montre que l'existence de mouvements de femmes autonomes contribue principalement aux politiques progressistes en matière d'égalité des sexes dans différents contextes de gouvernance. Par ailleurs, l'incidence des normes internationales et régionales est directement proportionnelle au dynamisme des mouvements de femmes. Ces mouvements contribuent à propager la participation démocratique des femmes depuis l'élite jusqu'aux communautés locales et vice versa: augmentation des connaissances politiques des femmes au niveau local; pression pour faire adopter des lois et des politiques qui font progresser l'égalité des sexes ; réduction des défauts de mise en œuvre.

Nous savons que la participation des femmes est une bonne chose pour la démocratie. Désormais, allons-nous mettre la démocratie au service de la cause des femmes ?

Mme Mala Htun, New School University

## Encadré 1 : Les mouvements de femmes sont essentiels à la démocratie

Comme l'a montré l'analyse de la relation entre le dynamisme des mouvements de femmes et le vote de lois progressistes sur le genre effectuée par Mme Mala Htun et ses collaborateurs de la New School University de New York, les différences entre les pays sont imputables au premier chef à des facteurs historiques, notamment les relations institutionnalisées entre la religion dominante et l'État, mais aussi à l'héritage du colonialisme qui a souvent conduit à la prééminence de l'institutionnalisation de l'autorité religieuse et coutumière sur les lois relatives au statut des personnes. Dans tous les cas étudiés, une organisation féministe autonome a joué un rôle central dans les progrès de l'égalité des sexes grâce à la formation de groupes de réforme et à l'intégration des droits des femmes dans les programmes politiques. Les auteurs avancent que le problème n'est pas l'institutionnalisation de la religion en elle-même, mais l'absence de contestation démocratique et de mobilisation civile qui l'accompagne, souvent du fait de l'absence de démocratie au sein des institutions religieuses elles-mêmes. Leurs résultats suggèrent qu'« à elle seule, la démocratie électorale ne suffit pas à faire beaucoup progresser les droits des femmes. Les relations entre l'État et les institutions religieuses, l'héritage colonial, les normes internationales et régionales et l'existence de mouvement de femmes autonomes sont également importants ».

Source : présentation de Mme Mala Htun lors de la table ronde

# Débat n° 1 : participation politique, représentation et égalité des sexes

Il est évident que la gouvernance démocratique ne peut se réaliser pleinement sans la participation et l'inclusion totale des femmes.

Mme Helen Clark, administratrice du PNUD

Compte tenu de l'interdépendance entre démocratie et égalité des sexes, que peuvent faire les pays pour accélérer l'amélioration de la participation et de la représentation politique des femmes ? Diverses mesures spéciales provisoires visant à accroître la représentation politique des femmes sont appliquées à l'heure actuelle dans le monde (voir encadré 2). Grâce à ces mesures, entre autres, la participation politique des femmes a augmenté ces vingt dernières années dans le monde, mais l'égalité est loin d'être atteinte et la réalisation des objectifs fixés par le Programme d'action de Beijing de 1995 et les OMD de 2000 avance lentement. Selon le dernier rapport sur les OMD en date, fin janvier 2012, les femmes représentaient près de 20 % des parlementaires dans le monde, soit une progression de 75 % par rapport

à 1995, où elles ne détenaient qu'à peine plus de 11 % des sièges, et de 44 % par rapport à 2000<sup>4</sup>. Ces avancées sont toutefois hétérogènes : les pays arabes et de la région Pacifique occupent le bas de l'échelle ; les pays scandinaves sont parmi les plus performants ; et il existe des écarts importants entre les pays d'Afrique et de la région Amérique latine/ Caraïbes, allant de plus de 56 % au Rwanda et plus de 45 % à Cuba à 2 % en Égypte, moins de 7 % au Nigéria et moins de 4 % en Haïti (voir encadrés 3 et 4).

L'expérience montre que les périodes de transition donnent l'occasion de s'attaquer aux inégalités du passé grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de stratégies favorables à un renforcement du rôle des femmes en politique. Plus d'un tiers des pays comptant au minimum 30 % de femmes parlementaires sont des États ayant vécu une situation de transition. En septembre 2012, dans les pays où le Conseil de sécurité des Nations Unies avait fixé un mandat en rapport avec les élections depuis 1989, les femmes représentaient 23,5 % des parlementaires, soit un chiffre supérieur à la moyenne mondiale.

## Encadré 2 : Politiques en matière de quotas de femmes dans le monde Source : Krook, Lovenduski et Squires (2009:784)

## Tyne de quotas

## Principales caractéristiques

## Sièges réservés

- Mandatés par les parlements nationaux
- Révision des mécanismes électoraux avec création de sièges auxquels seules des femmes peuvent se présenter
- Peuvent être mis en œuvre soit par scrutin direct soit par scrutin indirect par les partis ou les députés
- garantir la mise en oeuvre

<sup>4</sup> Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2012, p. 24

## Quotas mis en place • Adoptés volontairement par les partis politiques par les partis • Définition de nouveaux critères d'investiture des candidats des partis • Influent sur la composition des listes des partis dans les systèmes de représentation proportionnelle et sur les candidats éligibles à certains sièges dans les systèmes majoritaires • Peuvent entraîner des sanctions internes du parti en cas de non-respect Quotas législatifs Mandatés par les parlements nationaux • Définition de nouveaux critères d'investiture des candidats des partis • Influent sur la composition des listes des partis dans les systèmes de représentation proportionnelle et sur les candidats éligibles à certains sièges dans les systèmes majoritaires • Leur non-respect entraîne en général des sanctions Quotas non • Adoptés volontairement par les partis politiques contraignants • Définition d'objectifs et de recommandations informels en matière d'investiture des candidats des partis • Définition de nouveaux critères de désignation aux organes internes des partis • Rares sanctions en cas de non-respect

Encadré 3 : Liste des 10 pays affichant les meilleurs taux de représentation des femmes au parlement en décembre 2012  Source : Union Interparlementaire, http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm				
Rang		% de femmes siégant à la chambre basse ou au parlement monocaméral		
1	Rwanda	56,3 %		
2	Andorre	50,0 %		
3	Cuba	45,2 %		
4	Suède	44,7 %		
5	Seychelles	43,8 %		
6	Finlande	42,5 %		
7	Afrique du Sud	42,3 %		
8	Pays-Bas	40,7 %		
9	Nicaragua	40,2 %		
10	Islande	39,7 %`		

Encadré 4 : Liste des dix pays affichant les taux les plus bas de représentation des femmes au parlement en décembre 2012 Source : Union Interparlementaire, http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm					
Rang		% de femmes siégeant à la chambre basse ou au parlement monocaméral			
136	Vanuatu	1,9 %			
137	Oman	1,2 %			
138	Yémen	0,3 %			
139	Koweït	0,0 %			
139	Micronésie (États fédérés de)	0,0 %			
139	Nauru	0,0 %			
139	Palau	0,0 %			
139	Qatar	0,0 %			
139	Arabie saoudite	0,0 %			
139	Îles Salomon	0,0 %			

Les expériences réussies de différents pays ont été riches en enseignements, au même titre que les échecs et les défaillances de la mise en œuvre des mesures spéciales ou des mécanismes eux-mêmes. Le premier débat de la table ronde demandait à des experts réputés dans le domaine de la participation et de la représentation politiques de réfléchir aux leçons de ces expériences et d'identifier de nouvelles stratégies. Les participants se sont notamment penchés sur la prise en compte des questions de genre dans les partis politiques ainsi que dans les organes et les processus de gestion électorale, sur l'incidence des quotas et d'autres mesures spéciales provisoires sur l'augmentation de la représentation des femmes dans les instances législatives et sur la capacité des femmes à accéder au financement des campagnes.

L'efficacité des mesures spéciales provisoires dépend de divers facteurs, notamment de la

nature des mesures elles-mêmes (volontaires ou obligatoires, par exemple), des modalités de leur mise en œuvre (assorties ou non de sanctions ou d'autres modalités exécutoires, par exemple) et du système politique/électoral dans le cadre duquel elles sont appliquées. Les quotas et d'autres mesures de discrimination positive peuvent augmenter rapidement le nombre de femmes actives en politique et, de fait, les pays où la représentation politique des femmes a fortement progressé au cours des décennies écoulées y sont rarement parvenus sans la mise en place de quotas. Cependant, comme l'a indiqué la table ronde, les quotas ne constituent qu'un début. Il n'existe pas de relation automatique entre la hausse du nombre de femmes occupant une fonction politique et l'accroissement de la responsabilité des institutions démocratiques à l'égard des droits des femmes ou la volonté plus marquée de l'État à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre la discrimination

envers les femmes. Notamment lorsque les quotas ont été manipulés à des fins politiques ou que la diversité et la représentation soulèvent des problèmes profonds au sein de la culture politique dominante, les femmes qui ne bénéficient pas d'une solide base de soutien et n'avancent pas de propositions bien définies sur l'égalité des sexes pourront intéresser davantage les partis en quête de sièges. Et dans certains cas, la hausse des quotas et d'autres mesures spéciales provisoires visant à faciliter l'entrée des femmes en politique risque de dépolitiser les mouvements de femmes ou de propulser au pouvoir des femmes qui n'auront de cesse d'en négliger les priorités <sup>5</sup>.

Nous devons aider les femmes à survivre au sein des systèmes qui les portent au pouvoir et leur apprendre à s'en servir. Il faut aussi aider les femmes à comprendre le jeu des chiffres. Outre les mesures formelles, il faut trouver le moyen de soutenir les femmes afin qu'elles soient opérationnelles. Le chemin du pouvoir ne connaît pas de raccourcis.

Mme Yasmin Sooka, directrice de la Foundation for Human Rights, Afrique du Sud

Les femmes se heurtent à des obstacles écrasants en matière de participation politique, par exemple : entraves à la mobilité des femmes souhaitant se déplacer pour exercer leur droit de vote ; méconnaissance de la vie politique empêchant les femmes d'identifier et de soutenir des candidats désireux de défendre leurs droits et leurs intérêts ; discrimination et harcèlement systématiques des femmes politiques au sein des partis et des structures de gouvernance. Même si les quotas facilitent l'entrée des femmes dans la sphère politique, les

occasions de mentorat, d'appartenance à des réseaux, de constitution d'un soutien local et d'apprentissage politique qui s'offrent à elles sont souvent limitées. Et elles ont du mal à se présenter aux sièges que leur parti est susceptible de remporter dans les élections. Pour s'attaquer à ces obstacles, inciter les femmes à se porter candidates à des fonctions publiques ne suffit pas. Il faut un changement radical de la culture des partis politiques, le soutien d'hommes politiques à la cause de l'égalité des sexes et du droit des femmes à participer à la vie politique et la création de larges coalitions en faveur de l'égalité des sexes. L'efficacité de la formation et du plaidoyer dans ce domaine requiert aussi une solide connaissance pratique du contexte et de l'environnement, notamment des règlements et des règles internes aux partis, le processus de recrutement et d'investiture des candidats et les procédures de financement des campagnes électorales. Un autre critère est en train d'apparaître : la nécessité d'apporter un soutien de longue durée. Il faut renforcer les capacités politiques des femmes et leur donner l'occasion de faire l'apprentissage de la politique bien avant - et après - les campagnes électorales.

On dit souvent que derrière chaque grand homme se cache une grande femme.

Mais pour travailler efficacement, chaque femme politique a besoin non seulement du soutien d'un époux coopératif mais aussi d'une famille élargie, bienveillante et entreprenante, ainsi que d'un mouvement dynamique déterminé à intégrer les femmes dans la vie publique.

Mme Madhu Kishwar, chercheuse principale, Centre for the Study of Developing Societies, Inde <sup>6</sup>

<sup>5</sup> Voir Andrea Cornwall et Anne-Marie Goetz, « Democratizing Democracy: Feminist Perspectives » in *Democratization*, vol. 12, n° 5, décembre 2005, p. 783-800 et Mariz Tadros, « Women Engaging Politically: Beyond Magic Bullets and Motorways », Document de politique Pathways, octobre 2011, Brighton: Pathways of Women's Empowerment RPC.

<sup>6</sup> Madhu Kishwar (2003) Off the Beaten Track: Rethinking Gender Justice for Indian Women. New Delhi: Oxford University Press. p. 144.

Enfin, il est évident les femmes ne bénéficient pas d'un appui suffisant pour s'organiser. Certains participants ont appelé à ce que la société civile recoive un appui direct en faveur de l'organisation des femmes en période de paix comme de conflit, car c'est souvent dans les organisations non gouvernementales et les mouvements sociaux que les femmes sont les mieux à même de se familiariser avec les cadres juridiques pertinents, de développer leur conscience politique, d'affiner leurs compétences organisationnelles et de bâtir leurs réseaux de soutien. Les liens entre la société civile et les institutions publiques sont souvent particulièrement forts au cours des périodes de transition politique. Une société civile démocratisée dotée de solides qualités de leadership et d'organisation des femmes peut permettre un passage plus facile à une gouvernance équitable. Et les organisations de femmes ont un rôle clé à jouer dans l'éducation des électrices, l'élimination

des obstacles à la participation qu'elles rencontrent dans divers aspects de leur vie et, parfois, le recours aux conventions et aux accords internationaux et régionaux pour leur faire connaître leurs droits lorsque les lois nationales ne reconnaissent pas l'égalité des sexes.

Il faut consolider les deux éléments de l'équation: non seulement renforcer les capacités politiques des femmes qui entrent en politique, mais aussi développer un soutien de la base pour une gouvernance equitable s'agissant des questions de genre. Il ne s'agit pas uniquement de persuader les électeurs de voter pour des femmes. Il s'agit de veiller à ce que la responsabilité à l'égard des femmes s'ancre profondément dans tout le système politique et ne soit pas simplement considérée comme une tâche incombant aux femmes politiques et dont on leur reprochera l'éventuel échec, comme l'ont souligné des participants à la table ronde.

## Encadré 5 : La CEDAW, outil de promotion de la démocratie au niveau local :

Plaidoyer mené par le CRADIF auprès de chefs traditionnels au Cameroun

Les femmes des communautés agricoles rurales du Cameroun connaissent très mal les droits que leur confèrent les lois nationales ou les normes internationales et sont donc très vulnérables. En général, le droit coutumier est hostile aux droits des femmes, en partie parce que les chefs traditionnels n'ont pas connaissance des lois nationales et internationales qui les protègent. La prise de parole par les femmes en présence des autorités traditionnelles étant taboue, elles utilisent rarement les mécanismes de la justice coutumière pour dénoncer la violence ou d'autres violations de leurs droits.

Face à ces problèmes, une organisation de femmes locale baptisée CRADIF (Centre régional d'appui et de développement des initiatives féminines) œuvre à rééquilibrer le pouvoir entre les hommes et les femmes, notamment au sein des systèmes de gouvernance traditionnels. Cette organisation est en particulier parvenue à obtenir que les chefs traditionnels assument leurs responsabilités en matière de droits des femmes, en recourant aux textes internationaux comme la CEDAW, ratifiée par le Cameroun en 1994. En 2011, à l'issue d'une réunion entre le personnel du CRADIF, des femmes formées par l'organisation, des autorités administratives et des chefs traditionnels, quinze chefs de l'est du pays ont signé une déclaration publique affirmant qu'ils respecteraient les droits des femmes en matière de terres et d'héritage. Par cette déclaration, ils reconnaissaient l'autorité de la CEDAW comme supérieure à la leur, une victoire symbolique dans un contexte où la parole de l'autorité traditionnelle fait loi pour beaucoup.

Pour parvenir à cette victoire, le CRADIF a commencé par organiser et former des femmes dans les communautés afin qu'elles acquièrent les connaissances, les compétences et le courage nécessaires pour rompre le tabou et prendre la parole devant les autorités traditionnelles. Pendant la réunion, le CRADIF a présenté les principales dispositions de la CEDAW (notamment les articles affirmant l'égalité entre les filles et les garcons et garantissant aux femmes le même droit d'accès aux ressources que les hommes) et expliqué que la Convention devançait les lois nationales et coutumières. Les autorités administratives présentes ont concédé que les femmes avaient des droits mais argué qu'il leur revenait de les revendiguer. En réponse, le CRADIF et les femmes formées par l'organisation ont expliqué les divers obstacles que rencontrent les femmes pour faire valoir leurs droits, notamment l'analphabétisme, le manque d'estime de soi, l'ignorance de leurs droits, l'absence de leadership féminin, la peur d'être accusées de sorcellerie et l'ignorance des décideurs eux-mêmes concernant la loi. Après leur témoignage, le grand chef de l'Est, un homme connu pour croire en l'infériorité des femmes qui avait déjà demandé aux femmes présentes de se montrer plus obéissantes en sa présence, a pris à part la coordonnatrice du programme du CRADIF pour s'excuser de son attitude et lui a promis de changer de comportement. Il a reconnu que les femmes et les autorités traditionnelles étaient confrontées au même problème : l'ignorance de la loi du fait que l'État avait tendance à créer des politiques sans les mettre en œuvre.

Source : entretien avec Mme Elisabeth Ngo Njock, coordonnatrice au CRADIF, mené dans le cadre d'une étude destinée à un rapport sur le recadrage et la fin de la violence effectuée pour le compte du fonds international pour les femmes Mama Cash.

# Débat n° 2 : incidence des médias traditionnels et des nouveaux médias sociaux sur la participation des femmes au processus démocratique

Fermez les yeux. Quelles images évoquent dans votre esprit le mot « politique » ? Combien de ces images comportent des femmes ? Qui a créé ces images ? L'impossibilité pour la moitié de la population de se faire entendre constitue une forme silencieuse d'exclusion. Si nous refusons de tolérer l'absence des femmes de la prise de décisions, ce sont elles qui apparaîtront quand nous fermerons les yeux. Mme Colleen Lowe-Morna, Gender Links, Afrique du Sud

Les médias favorisent, de manière croissante, la participation des femmes aux processus démocratiques. Le deuxième débat de la table ronde s'est intéressé à la manière dont la représentation des femmes dans les médias traditionnels, ainsi que les opportunités et les enjeux liés aux médias sociaux, façonnent la participation des femmes aux processus et aux institutions démocratiques.

Les médias jouent un rôle essentiel dans la responsabilité et la transparence au sein des sociétés démocratiques. Les journalistes, les blogueurs et les reporters révèlent des situations cachées au public, amplifient et répandent des opinions, des points de vue et des perspectives qui passeraient autrement inaperçus, informent les citoyens des décisions et des événements politiques importants et

entretiennent leur engagement. Les nouvelles technologies démocratisent encore plus le système médiatique. Les femmes prennent une part de plus en plus active à cette révolution : elles participent au débat public, génèrent une dynamique de changement grâce à leurs blogs et se servent des nouveaux médias sociaux numériques comme Twitter et Facebook. Pourtant, elles continuent à faire face à de grandes difficultés pour accéder aux outils de communication et les utiliser, et parfois n'imaginent pas qu'elles pourraient s'approprier ces outils pour formuler leurs pensées, leurs aspirations et leurs revendications. La relative absence des femmes des fonctions de communication et de direction dans ce secteur constitue une autre difficulté : dans le monde occidental, les femmes détiennent moins de 1 % des sociétés spécialisées dans les médias.

Comme dans le cas de la sphère politique formelle, les femmes ont parfois du mal à pénétrer ou influencer le monde de la presse écrite et radiodiffusée traditionnelle. Elles se voient souvent confier des postes de présentatrices. Rares sont celles qui occupent des fonctions où elles peuvent sélectionner les informations et façonner l'opinion publique. Toujours dominés par les hommes, les médias traditionnels se caractérisent par une culture professionnelle masculine, le renforcement des stéréotypes sexistes et la marginalisation des priorités et des opinions des femmes. Cette situation exerce une influence évidente sur l'image des femmes que renvoient les

médias et la fréquence de leurs apparitions : 17 % des articles, des sujets d'actualité et des informations dans le monde portent sur les femmes et la plupart d'entre eux concernent des célébrités et des athlètes. Dans les cultures politiques où la réussite et la légitimité politiques dépendent d'une couverture médiatique favorable, les femmes politiques ne sont pas jugées sur la base des mêmes critères que les hommes : critiquées ou remises en cause si elles sont célibataires. jugées davantage sur leur physique et leur style vestimentaire que sur leurs propos. Beaucoup de travail reste à faire pour augmenter la visibilité, sur les grandes chaînes de télévision et de radio, des femmes qui défendent la justice sociale.

Les droits à l'information et à la communication constituent des conditions préalables essentielles à l'exercice total par les femmes de leurs droits civils et politiques : s'organiser, créer des réseaux, diffuser leurs connaissances et leurs idées et plaider en faveur de l'égalité de traitement hommes-femmes. Les droits relatifs à la communication recouvrent le droit à l'information, à l'expression, à la vie privée, à la gouvernance démocratique, à la participation à la culture, à la langue, à la créativité, à l'éducation, à l'organisation de rassemblements non-violents et à l'autodétermination.

Réapproprie-toi la technologie! 7

La prolifération des nouveaux médias a donné aux femmes l'occasion de définir leurs propres contenus informatifs et de fidéliser leurs propres publics. Les femmes politiques peuvent se servir des nouveaux médias pour communiquer avec leurs partisans et le grand public. Les plus rompues à ces outils créent leur propre blog et l'utilisent pour parler de leurs activités et susciter le débat public sur diverses questions. Grâce aux médias sociaux, les femmes politiques et les militantes peuvent contrebalancer les représentations négatives des femmes politiques dans les médias généralistes. Ceci étant, l'immensité de la toile conduit à créer des enclaves sexospécifiques qui confinent le débat et les délibérations à des petits groupes de personnes partageant les mêmes opinions, ce qui constitue une préoccupation croissante. Cette situation risque d'empêcher les discussions en ligne et l'échange d'informations d'influer sur un public plus large. C'est pourquoi les médias grand public demeurent un canal essentiel pour les femmes qui veulent accroître leur visibilité politique, étendre la couverture médiatique relatives aux questions qui les touchent ou les concernent particulièrement et remettre en cause les stéréotypes sexistes.

## Encadré 6 : Réapproprie-toi la technologie !

Réapproprie-toi la technologie! est une campagne collaborative en ligne qui se déroule pendant les seize journées d'action contre la violence sexiste organisées chaque année du 25 novembre au 10 décembre. Elle invite le grand public, et notamment les femmes et les jeunes filles, à prendre le contrôle de la technologie pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Un forum en ligne permet aux organisations et aux personnes de créer des cartes postales numériques, de témoigner, de créer des blogs et d'utiliser les technologies numériques de communication de l'information pour sensibiliser et stimuler l'action de lutte contre la violence sexiste.

Source: http://www.takebackthetech.net/

Des communications multiplateformes comme The Stream d'Al Jazeera, qui associe

un contenu généré par les utilisateurs (via des plateformes telles que Twitter) et des « micros-trottoirs » accompagnés de liens vers des informations et des reportages vidéo, pourraient s'avérer très utiles pour rendre compte de la participation politique des femmes et amplifier leurs opinions. Beaucoup peut-être fait pour inciter les journalistes, notamment les femmes, à sensibiliser le public et à débattre de l'égalité des sexes : convaincre leur auditoire de la légitimité de la candidature de femmes à des postes

publics ; demander à l'électorat de faire preuve d'esprit critique quant aux normes et aux stéréotypes relatifs au genre ; dénoncer les préjugés sexistes directs et indirects et dresser des portraits riches et positifs de femmes occupant des fonctions dirigeantes. Des initiatives telles que *New Narratives* renforcent les capacités de journalistes africaines vivant dans des environnements difficiles à parler des problèmes d'égalité des sexes, à influer sur le choix des informations diffusées et à changer l'image des femmes dans les médias <sup>8</sup>.

## Encadré 7 : Si Jeunesse Savait : pour une démocratie numérique et médiatique en RDC

Créé par un groupe de jeunes féministes congolaises en 2005, Si Jeunesse Savait (SJS) se penche sur le genre, la violence, la politique générationnelle, la sexualité, la technologie et la démocratie en République démocratique du Congo et se sert des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour s'attaquer à diverses formes de violence sexiste. Ses formations ont permis à de nombreuses organisations de femmes d'apprendre à mieux utiliser les TIC et les ont convaincues de l'importance des nouvelles technologies pour diffuser leurs messages et créer des espaces sûrs, dédiés à l'organisation et au renforcement des communautés en ligne. Elles les ont aussi sensibilisées à la violence en ligne et aux solutions pour y remédier.

SJS reconnaît que les technologies de l'information et de la communication, émergentes ou bien établies, jouent un rôle complexe dans la vie des femmes. Ses formations et ses campagnes abordent les TIC à la fois comme un atout et comme un risque s'agissant de la violence sexiste : les outils TIC émergents rendent possibles de nouvelles stratégies en matière de participation, de sensibilisation, d'organisation, de mobilisation et de plaidoyer, mais exposent également les femmes à de nouvelles formes insidieuses de violence.

Les femmes journalistes et travaillant dans la communication constituent un public essentiel de l'action de SJS. Nombre d'entre elles sont en effet victimes de violence, de harcèlement et de menaces de la part de l'État, notamment quand elles s'expriment sur la grave question des crimes sexuels contre les femmes en RDC et dénoncent le laxisme du gouvernement à cet égard. SJS œuvre à renforcer l'esprit de communauté et la solidarité entre les femmes journalistes, les met en contact avec des organisations locales de femmes et les encourage à organiser leurs propres réseaux et campagnes. L'organisation s'efforce également de faire inclure la question de la violence contre les femmes journalistes dans le programme de mouvements plus larges axés sur les droits des journalistes en les invitant à soutenir les femmes journalistes menacées en public ou en privé par des représentants de l'État et à marquer leur solidarité par le biais de pétitions et de manifestations ainsi qu'en refusant aux auteurs de ces actes l'accès aux antennes jusqu'à ce qu'ils s'excusent et reconnaissent leurs responsabilités.

Source : entretien avec Mme Elisabeth Ngo Njock, coordonnatrice au CRADIF, mené dans le cadre d'une étude destinée à un rapport sur le recadrage et la fin de la violence effectuée pour le compte du fonds international pour les femmes Mama Cash.

## Encadré 8 : Promotion de la démocratie numérique en Haïti

Organisation locale créée par des femmes défavorisées de Port-au-Prince, la KOFAVIV (Commission des femmes victimes en faveur des victimes) a collaboré avec l'organisation new yorkaise Digital Democracy afin d'élaborer de nouvelles d'approches d'utilisation de la technologie et de renforcer la responsabilité. Son centre d'appel ouvert 24h/24 constitue l'unique mécanisme de réponse d'urgence à la violence sexuelle en Haïti. L'accès à une formation en informatique a permis à l'organisation de créer une base de données recensant les victimes de violence sexuelle, de suivre les cas, d'identifier les tendances et de mettre les victimes en contact avec les services médicaux, juridiques et psychosociaux. Dans le cadre d'un projet photographique, des femmes qui ne s'étaient jamais prises en photo auparavant ont reçu des appareils à l'aide desquels elles ont pu livrer des témoignages poignants. « Nous sommes un petit groupe local et nous ne sommes pas censées avoir accès à ce type de systèmes », commente Jocie Philistin, coordonnatrice du programme de KOFAVIV. « La technologie fait désormais partie du quotidien de notre organisation et nous permet d'être plus performantes dans tous les aspects de notre travail ».

Source : présentation de Mme Emily Jacobi à la table ronde avec éléments supplémentaires fournis par Digital Democracy (www.digitaldemocracy.org)

# Débat n° 3 : renforcement de la responsabilité à l'égard des femmes

Les personnes qui n'ont pas voix au chapitre sont facilement ignorées par celles qui peuvent s'exprimer. Sans la pleine participation des femmes aux processus décisionnels et aux débats sur les priorités et les choix de politiques, des questions qui les touchent de près seront négligées ou insuffisamment traitées, sans tenir compte de leur point de vue.

Mme Helen Clark, administratrice du PNUD

Que faut-il faire pour que les démocraties assument davantage leur responsabilité à l'égard des femmes ? Quelles sont les approches les plus prometteuses pour que les institutions qui promeuvent l'égalité des sexes puissent la mettre en pratique ? Comment la société civile peut-elle demander à l'État de rendre des comptes sur ses engagements à l'égard de l'égalité des sexes ? Et quels systèmes de responsabilité sont les plus accessibles aux femmes et les plus favorables à leur autonomisation ? La troisième session de la table ronde a passé en revue les définitions, les mécanismes et les stratégies visant à renforcer la responsabilité des institutions démocratiques en matière d'égalité des sexes.

La discussion portant sur les solutions existantes de renforcement de la responsabilité à l'égard des femmes a permis d'évoquer les mécanismes verticaux et horizontaux actuels. Les premiers, tels que le vote et la restitution par les médias de l'opinion des citoyens, fournissent aux femmes un moyen de formuler leurs priorités et d'exprimer leurs revendications. Les seconds recouvrent le parlement, les contrôleurs, les médiateurs, les commissions sur l'égalité des sexes et les commissions sur les droits de l'homme,

auxquels les *femmes* et les défenseurs de l'égalité des sexes peuvent avoir recours pour demander des comptes au gouvernement.

Une distinction importante a été faite entre responsabilité à l'égard des femmes et responsabilité en matière d'égalité des sexes. Les élues et les organisations de femmes ne promeuvent pas toujours l'égalité des sexes et peuvent se servir des opportunités à leur disposition pour inciter les gouvernements à adopter des mesures répondant à d'autres intérêts, par exemple protéger les privilèges d'une classe sociale ou d'un parti politique donné(e) ou ancrer plus profondément les inégalités hommes-femmes dans le cadre d'un programme religieux conservateur. Les textes juridiques internationaux tels que les conventions, protocoles et autres accords constituent des outils particulièrement précieux pour exiger la responsabilité en matière de droits des femmes et peuvent constituer des références utiles lorsque l'on s'attèle à ces questions. Ils peuvent s'utiliser à divers niveaux, depuis le suivi d'un comité de la CEDAW jusqu'à l'utilisation d'articles clés de la Convention pour demander des comptes aux gouvernements, mais aussi servir de base à l'information des femmes sur leurs droits lorsque les lois civiles ou coutumières ne tiennent pas compte des questions de genre (voir encadré 5).

Plusieurs exemples fournis par les participants ont souligné l'importance d'investir dans des mécanismes de responsabilité. Suppress Au Cap Vert, par exemple, les politiques éducatives postérieures à l'indépendance ont jeté les bases de la parité que l'on observe aujourd'hui au sein du gouvernement : les fonctions les plus élevées sont également réparties entre les hommes et les femmes et des femmes dirigent

actuellement les ministères de la Défense, de la Justice, de l'Économie et des Finances. Comme pour l'aspect quantitatif de la représentation politique, il a fallu aller plus loin que la simple amélioration de la scolarisation des filles pour y parvenir : il a fallu veiller à ce que les filles et les garçons soient traités de la même manière en classe, demander au système éducatif de s'attaquer aux préjugés sexistes directs et indirects et de démanteler le patriarcat, et permettre aux femmes victimes de violence ou de harcèlement au sein des institutions publiques d'accéder à la justice. L'expérience de la Commission kenyane pour la vérité, la justice et la réconciliation a également été évoquée : les éléments essentiels de la

responsabilité à l'égard des femmes incluaient non seulement de veiller à ce qu'un tiers des membres de la Commission soient des femmes, mais de créer un environnement où les femmes siégeant à la Commission pouvaient s'exprimer au cours des audiences. À l'inverse, les participants ont souligné qu'en Tunisie, en dépit de la représentation relativement élevée des femmes au Parlement national (26,7 %), les élues avaient du mal à se montrer efficaces, en partie parce que l'héritage de la dictature affaiblissait les médias, mais aussi en raison de la persistance dans la culture politique d'attitudes ambivalentes à l'égard de l'égalité des sexes.

## Encadré 9 : responsabilité à l'égard des femmes : l'énigme sud-africaine

Les situations de transition peuvent s'avérer prometteuses pour l'entrée des femmes en politique, mais l'histoire récente de l'Afrique du Sud livre un exemple curieux. Jusqu'à la dernière décennie du XXe siècle, la société sud-africaine se caractérisait par un système d'apartheid racial qui inscrivait les inégalités et l'oppression fondées sur la race dans les lois du pays. Après la chute de ce système, la Commission sur la vérité et la réconciliation a fait l'impasse sur les questions de genre, cependant des femmes lui ont demandé de mettre les droits des femmes au cœur du nouvel ordre démocratique. La Constitution adoptée a mis au premier plan l'égalité de race, et de sexe, et entre 1994 et 2000 a ouvert la voie à de multiples lois, politiques publiques et institutions étatiques visant à promouvoir l'égalité des sexes, telles que le Comité conjoint de suivi de l'amélioration de la qualité de vie et de la condition des femmes.

En dépit de ces avancées, l'Afrique du Sud demeure en haut de la liste des pays les plus inégaux dans le monde et la violence contre les femmes demeure exceptionnellement omniprésente. On y trouve de nombreuses femmes au parlement. Le pays a également créé une Commission sur le genre et possède une Constitution progressiste soutenue par des politiques publiques fortes. Alors pourquoi les inégalités persistent-elles ? Un début de réponse réside dans le fait que la négligence des causes structurelles sous-jacentes d'un conflit entraînera leur résurgence si elles ne sont pas traitées dès le début. En Afrique du Sud, la perte de milliers d'emplois a renforcé une culture de masculinité et aggravé le machisme. Le mouvement féministe a perdu le contact avec les mouvements locaux de femmes. Les victoires et les progrès qui ont accompagné la réforme constitutionnelle ne se sont pas pleinement concrétisés, en partie parce que les mouvements sociaux sud-africains n'ont pas réussi à maintenir leur dynamique.

Source : présentation de Mme Yasmin Sooka durant la table ronde

En Afrique du Sud, en dépit d'une législation exhaustive et de l'institutionnalisation de l'engagement en faveur de l'égalité des sexes dans l'architecture formelle de la gouvernance, les inégalités structurelles, qui plongent leurs racines dans l'époque de l'apartheid, continuent à entraver le changement sociétal. L'expérience sudafricaine montre la nécessité d'aller plus loin que la mise en place de lois et de politiques et de compléter le plaidoyer législatif par un travail direct avec les femmes afin de s'assurer qu'elles connaissent leurs droits et ont les moyens de les revendiquer individuellement et collectivement.

Les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour soutenir les femmes et renforcer les organisations de femmes qui œuvrent en faveur de l'égalité et de la justice. Il faut renforcer les liens entre les défenseurs des droits des femmes au niveau national et local ainsi qu'entre les mouvements de femmes. les mouvements féministes et les députées. Grâce à ces liens, il devient possible non seulement de demander des comptes aux représentants politiques quant aux intérêts des femmes, mais d'élaborer des stratégies efficaces pour faire évoluer les lois et les politiques. L'élaboration de chartes pour les femmes, le soutien aux caucus des élues parlementaires et politiques, les réseaux interpartis et les manifestes d'électeurs constituent d'autres outils utiles.

## Encadré 10 : Chartes pour les femmes

Les chartes pour les femmes permettent de regrouper et de formuler les besoins et les revendications des mouvements nationaux de femmes et des défenseurs de l'égalité des sexes. Elles peuvent s'avérer utiles pour faire connaître les revendications des femmes et plaider en faveur de leurs droits.

Afin de disposer de la légitimité et de l'autorité qui leur revient, les chartes, qui se font les porte-parole de toute une moitié de la population, doivent faire l'objet d'un accord consensuel, fruit de consultations locales les plus larges possible menées dans le pays. Le processus type de création d'une charte passe par la préparation d'un projet cadre au sein d'un comité de pilotage regroupant plusieurs parties prenantes nationales clés (universitaires féministes, experts en matière d'égalité des sexes et dirigeantes de mouvements de femmes locaux, par exemple). Ce projet est ensuite communiqué aux groupes locaux de femmes aux fins de discussion avant la tenue d'un atelier consultatif ou d'une convention national(e) animé(e) par un facilitateur auquel/à laquelle participent des représentantes nationales des femmes de divers horizons, qui finalise le projet avant son lancement officiel et sa diffusion à tous les partis politiques et aux parties prenantes aux négociations.

L'expérience indique qu'il faut synchroniser les chartes avec les autres initiatives nationales de plaidoyer pour l'égalité des sexes, veiller à ce que des femmes d'horizons très divers se les approprient et faire en sorte qu'elles soient impartiales et axées largement sur des thématiques nationales, les politiques et le système politique.

Voici quelques exemples de chartes pour les femmes élaborées dans différentes situations de transition politique, d'instabilité ou de violence électorales :

- Manifeste des femmes du Botswana, 1993-2010
- Charte des femmes pour une véritable égalité, Afrique du Sud, 1994
- Manifeste politique des femmes, Inde, 1996 (mis à jour en 2009)
- Déclaration des droits des femmes afghanes, 2003
- Manifeste des femmes pour le Ghana, 2004
- Manifeste des femmes du Kenya, 2005
- Programme commun des femmes, Soudan du Sud, 2009
- Equal by Right, Ouganda, 2010
- Charte pour les femmes en vue de l'évaluation constitutionnelle du Zimbabwe, 2011

Source : exposé d'ONU-Femmes sur les chartes pour les femmes lors des scrutins de transition et/ou des processus d'évaluation constitutionnelle, 2012

Les organisations de la société civile ont fortement contribué au renforcement de la responsabilité à l'égard des femmes. Les organisations de femmes de nombreuses régions du globe ont élaboré des stratégies de suivi de la protection des femmes ou des défaillances des dispositions statutaires, et demandé des comptes aux gouvernements quant à la mise en œuvre efficace des lois visant à appliquer ces dispositions ou à assurer cette protection. Au Brésil, par exemple, pour suivre l'application de la loi de 2006 sur la violence domestique, un réseau régional d'organisations féministes et d'organisations de femmes a mis en place un observatoire qui surveille les commissariats et les tribunaux. Des contacts réguliers entre le réseau et le Secrétariat spécial chargé de la politique pour

les femmes ont permis de mettre en évidence des défaillances et de demander des comptes aux différentes parties concernées <sup>9</sup>.

Des organisations de femmes de la société civile ont utilisé les nouveaux médias de façon ingénieuse afin de demander des comptes à ceux qui bafouent les droits des femmes. En Égypte, l'initiative HarassWeb se sert d'un fil d'actualité direct sur Twitter pour centraliser les cas de harcèlement sexuel signalés, sensibiliser à l'incidence et à l'impact du harcèlement sexuel et mobiliser les citoyens pour faire évoluer la situation. Des femmes ont également pu utiliser les réseaux sociaux tels que Facebook et des campagnes en ligne pour élargir leur base de soutien et poursuivre leurs avancées.

## Encadré 11 : HarassMap : le public participe à la lutte contre le harcèlement sexuel en Égypte grâce à Twitter

Le harcèlement sexuel est endémique en Égypte. Pour y faire face, des militantes égyptiennes ont décidé d'élaborer une carte numérique du harcèlement sexuel (HarassMap) afin d'attirer l'attention du public sur la question et de susciter le débat dans l'arène politique officielle sur son incidence sur la capacité des femmes à participer à la vie publique. On a demandé aux femmes de signaler par SMS les cas de harcèlement au Caire, ce qui a permis de générer ladite carte. Celleci rend publiquement et visuellement compte de ce que vivent les femmes et un fil d'actualité direct sur Twitter permet à celles-ci de raconter les harcèlements dont elles ont été victimes. De nombreux hommes se sont joints aux discussions et ont demandé aux autres hommes de cesser de harceler les femmes. Ces nouveaux outils médiatiques ont constitué pour les militantes égyptiennes des instruments efficaces pour appuyer leur revendication de redevabilité et de responsabilité et leur action de lutte contre le harcèlement sexuel. Une technologie similaire dresse la carte de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des jeunes filles en Inde.

Sources: http://harassmap.org/ et http://www.maps4aid.com/

La démocratie est un projet permanent. Elle n'est jamais parfaite. Elle requiert une vigilance constante.

Mme Anne-Marie Goetz, ONU-Femmes

Renforcer la responsabilité à l'égard des femmes signifie avant tout investir dans l'équilibre des pouvoirs grâce auxquels la gouvernance démocratique fonctionne pour tous : créer des médias plus forts, plus justes et plus démocratiques ; renforcer les liens entre les représentants politiques et

l'électorat ; veiller à ce que les citoyens, les décideurs et les fonctionnaires comprennent les lois nationales ; encourager le développement d'une société civile forte et dynamique capable d'inciter les gouvernements à tenir leurs engagements. D'autres moyens peuvent aussi contribuer à l'élargissement de cette responsabilité. Les conventions, les protocoles et les pactes des Nations Unies sont essentiels pour guider les pays en transition démocratique et peuvent combler les lacunes que rencontrent les défenseurs des droits des femmes dans les environnements qui n'y sont pas favorables. Les chartes pour les femmes et les manifestes d'électeurs constituent eux aussi des mécanismes précieux pour maintenir l'égalité des sexes à l'ordre du jour des débats électoraux et pour demander des comptes aux gouvernements, aux partis et à la classe politique sur leurs engagements. Enfin, renforcer la responsabilité signifie renforcer les capacités de l'ensemble du système politique : former les fonctionnaires à respecter, écouter et rechercher le point de vue des femmes (notamment après un conflit); assurer la représentation des femmes dans les forums institutionnels clés ; veiller à ce que les femmes qui revendiquent leur participation à des espaces politiques ou y sont invitées soient dotées des compétences et des connaissances requises pour les utiliser.

## Conclusions et recommandations

a table ronde a affirmé l'engagement des Nations Unies à dispenser une aide à la démocratie tenant compte des questions de genre et souligné l'intérêt des initiatives et des mécanismes institutionnalisés visant à renforcer l'égalité des sexes dans les démocraties établies et émergentes. Les discussions ont évoqué les succès et les difficultés rencontrées et mis systématiquement l'accent sur le rôle central de l'égalité des sexes dans la démocratie, la consolidation de la paix et les droits de l'homme.

Nous devons veiller à dispenser une aide à la démocratie qui tienne compte des questions de genre. Faisons tout notre possible pour promouvoir la participation démocratique des femmes et garantir que les démocraties assument leurs responsabilités à leur égard. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

La participation des femmes constitue une composante essentielle de la démocratie. Sa nature et son ampleur sont un indicateur clé de la qualité d'une culture démocratique. En dépit des progrès accomplis ces vingt dernières années, le nombre de femmes nommées ou élues à des fonctions officielles demeure faible et les progrès des pays ne sont pas uniformes. Les pays, qu'ils soient développés ou en développement, doivent s'engager davantage pour progresser dans ce domaine.

Compte tenu des traditions de discrimination et d'exclusion politique auxquelles se heurtent les femmes dans le monde, des mesures spéciales provisoires demeurent nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes dans la représentation politique. Les États membres des Nations Unies pourront être contraints d'en mettre en place pour continuer à faire progresser la parité dans les fonctions politiques. Cependant, comme l'ont noté plusieurs participants à la table ronde, ces mesures ne suffisent pas à elles seules à générer une culture politique et des institutions démocratiques favorables à l'égalité des sexes et répondant efficacement aux revendications des femmes. Même si des mesures spéciales leur permettent d'accéder à des fonctions officielles, les femmes doivent néanmoins bénéficier d'un apprentissage et d'un mentorat politiques, de structures de parti bienveillantes et collaboratives, d'une solide base de soutien et de relations étroites avec les organisations et les mouvements de femmes pour mener une action politique efficace.

Le rôle vital des mouvements de femmes en vue de renforcer la démocratie, de demander des comptes à l'État en matière d'égalité des sexes et de veiller à ce que les lois et les politiques relatives aux droits des femmes se traduisent par de réels changements dans leur vie a constitué un autre thème récurrent de la table ronde. Dans les pays où les mouvements de femmes sont faibles, les possibilités de renforcement de la démocratie sont limitées. Pourtant, les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour appuyer la participation politique des femmes et renforcer leur organisation dans la société civile. L'évolution de la structure de l'aide a érodé l'appui financier accordé aux organisations de femmes. Pourtant ces dernières années, les organisations de femmes de pays en transition, où la nécessité d'un mouvement de femmes dynamique, cohérent et bien organisé se fait particulièrement sentir, ont eu du mal à obtenir un appui institutionnel à long terme. Une étude d'ONU-Femmes montre qu'en 2011, les fonds fiduciaires multidonateurs ne consacraient en moyenne que 7,1 % de leur budget à des programmes conçus spécifiquement au profit des femmes. Même s'il s'agit d'une augmentation par rapport aux 5,7 % de 2010, ce chiffre demeure faible 10. Conduits à se faire concurrence pour accéder aux fonds versés en faveur du développement, les mouvements de femmes se sont affaiblis et fragmentés. Très souvent, ils ont perdu de leur capacité à stimuler la participation politique des femmes. Les discussions de la table ronde ont souligné l'intérêt et l'importance du financement de l'organisation des femmes, considérée comme le facteur le mieux à même de déboucher sur des changements positifs.

La question du financement est importante non seulement pour les organisations de femmes de la société civile, mais pour les femmes en politique. Davantage de ressources doivent être consacrées à ces dernières afin qu'elles puissent mener leurs campagnes, mais aussi aux initiatives qui les aident à constituer leur base de soutien et à développer leurs capacités et qui veillent à la présence de mécanismes de soutien des programmes pluripartites renforçant les liens entre les représentants politiques et les organisations et mouvements de femmes. Au-delà des ressources financières, les femmes en politique ont également besoin de ressources humaines (personnel de campagne, réseaux sociaux pouvant les soutenir, partenariats avec des mentors ainsi que des partisans et des alliés masculins au sein des partis). Les médias sont une ressource de première importance pour les femmes politiques, les femmes actives au sein de la société civile et les défenseurs de l'égalité des sexes. Il faut augmenter les investissements afin que tous ces acteurs puissent mieux se faire entendre dans les médias et pour renforcer la capacité des femmes à participer aux médias traditionnels et émergents, essentiels pour relayer les opinions des femmes. Ils leur permettent de demander des comptes aux institutions, de cadrer leurs exigences, d'échanger leurs expériences et d'élaborer des stratégies de changement. Les médias sociaux et les technologies de communication numériques offrent aux femmes de nouvelles perspectives en termes de participation politique. Pourtant, beaucoup reste à faire pour que les nouveaux médias tiennent leurs promesses en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes. Les femmes ont absolument besoin d'un appui substantiel pour se « réapproprier la technologie » et utiliser ces nouveaux movens de communication dans le but de renforcer la démocratie et de demander des comptes aux gouvernements.

La connectivité est en train de changer le visage de la mobilisation politique grâce aux nouveaux outils que constituent les médias sociaux. Elle permet également de créer un espace public moins dominé par les médias. La connectivité engendre aussi la vulnérabilité. Les Nations Unies pourraient appréhender ce nouvel environnement de mobilisation et y renforcer les capacités.

M. Massimo Tommasoli, IDEA International

## **Recommandations**

La table ronde a émis neuf recommandations principales quant au rôle des Nations Unies dans la promotion de la démocratie et de l'égalité des sexes :

- 1. Continuer à recourir à des mesures spéciales provisoires (telles que les quotas), si nécessaire, pour augmenter la participation des femmes à la vie politique. Cependant, les quotas ne suffiront pas à eux seuls à concrétiser l'égalité des sexes. Pour être efficaces, ils doivent être associés, ainsi que d'autres mesures spéciales provisoires, à un appui au leadership et à la prise en compte des femmes afin de promouvoir leur participation à la vie politique, notamment en demandant aux élus de rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Les mesures spéciales provisoires visant à augmenter le nombre de femmes détentrices de fonctions politiques doivent s'accompagner de mesures ciblant à la fois les hommes et les femmes occupant des fonctions politiques afin qu'ils comprennent leurs obligations en matière de progression de l'égalité des sexes.
- 2. Investir dans l'apprentissage et le mentorat politiques des femmes dans la société

- civile comme au sein des partis politiques afin qu'elles puissent accéder à de hautes fonctions politiques. Accroître le soutien et le financement dispensés aux organisations et aux mouvements de femmes afin de développer leur conscience politique et leurs compétences organisationnelles pratiques et de leur permettre de de recueillir un plus grand soutien de la base.
- 3. Renforcer l'appui au développement des capacités des élues afin de leur donner les moyens d'influer davantage sur les processus décisionnels. Il est également impératif d'impliquer aussi bien des hommes que des femmes dans tous les domaines connexes, notamment la politique, pour faire évoluer les attitudes et les perceptions et favoriser l'égalité des sexes.
- 4. Améliorer les indicateurs afin de mesurer plus précisément le renforcement de l'égalité des sexes dans les institutions démocratiques. Il s'agit notamment de mesurer l'impact de l'appui dispensé aux mouvements et aux organisations de femmes sur le degré de participation des femmes à la vie politique et sur la mise en place d'une plateforme favorable aux droits des femmes et à l'égalité des sexes.
- 5. Contester les stéréotypes sexistes et promouvoir une culture de tolérance zéro à l'égard des préjugés sexospécifiques directs et indirects présents dans les partis politiques et la culture politique en général. Veiller à ce que les femmes politiques confrontées au harcèlement et à la violence puissent avoir accès à la justice.
- 6. Travailler avec les médias traditionnels et les nouveaux médias pour que les femmes y soient mieux représentées. Améliorer l'accès des femmes aux nouveaux médias susceptibles de constituer des plateformes inclusives et novatrices aptes à influer sur le débat public et à renforcer la démocratie.

- 7. Renforcer la responsabilité globale des institutions démocratiques à l'égard des femmes et de l'égalité des sexes en améliorant la transparence et en demandant davantage de comptes aux fonctionnaires et aux institutions quant à leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Veiller à ce que les femmes connaissent leurs droits et les lois qui les protègent et à ce qu'elles puissent accéder à des mécanismes efficaces pour exiger des comptes et faire valoir leurs droits, individuellement et collectivement.
- 8. Veiller à ce que l'aide à la démocratie (notamment après un conflit) tienne compte des questions de genre, à ce que les femmes puissent faire entendre leur voix et à ce que leur point de vue soit pris en compte à la table des négociations. S'assurer que cette assistance n'est pas disponible uniquement en période électorale, mais qu'il s'agit d'une ressource permanente mise à la disposition des démocraties émergentes et établies qui s'efforcent de concrétiser leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes.
- 9. Reconnaître que l'aptitude des femmes à participer à la vie publique pourra dépendre de leur capacité à jouir d'autonomie dans d'autres aspects de leur vie. Comprendre qu'il faut s'attaquer aux contraintes que les obligations familiales des femmes peuvent faire peser sur leur engagement politique.

Les conclusions et les recommandations détaillées sur l'appui que les Nations Unies peuvent apporter au renforcement des liens entre démocratie et égalité des sexes grâce à une assistance technique tenant compte des questions de genre sont les suivantes :

# Collaborer avec les partis politiques, les institutions publiques et les organes gouvernementaux

Les experts et les participants à la table ronde ont évoqué les stratégies et les priorités suivantes pour renforcer l'engagement des partis et des systèmes politiques en faveur de l'égalité des sexes :

- Lors de la prestation d'assistance technique, respecter les bonnes pratiques (du PNUD, du NDI, d'IDEA International et d'autres) en matière de renforcement des engagements des partis politiques à l'égard de l'égalité des sexes et de la représentation des femmes : évaluer le processus de sélection des candidats ; organiser des séances de réflexion et s'entretenir avec les membres des partis sur les questions en rapport avec les femmes ; repérer les meilleurs profils et les signaler à l'attention des dirigeants des partis; nouer une relation étroite avec les dirigeants masculins des partis politiques et argumenter en faveur de la participation des femmes ; consigner et communiquer les difficultés et les réussites.
- Tenir compte du contexte et du vécu lors de l'introduction de mesures spéciales provisoires telles que les quotas et les systèmes de sièges réservés – Éviter les approches « standards ».
- Inciter les partis politiques à renforcer la prise en compte des questions de genre dans les règlements intérieurs et les lois ; inclure explicitement l'égalité des sexes dans leurs programmes ; fixer des objectifs en matière de participation de femmes lors des congrès ; adopter des quotas internes volontaires en l'absence de quotas légaux ; veiller à ce que les candidates aient accès au financement et aux autres ressources durant les campagnes.

- Tenir compte en particulier des Recommandations générales 23 et 25 du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- Effectuer d'autres études sur la relation entre l'augmentation du nombre de femmes occupant des fonctions politiques et celle de l'engagement public en faveur de l'égalité des sexes par le biais de lois et de politiques progressistes.
- Continuer à soutenir la conduite, au sein des pays, de consultations entre les organisations de femmes de la société civile et les dirigeants politiques afin d'élaborer des Chartes pour les femmes et des budgets tenant compte des questions de genre.
- Veiller à ce que les processus de supervision judiciaires et parlementaires et les institutions de vérification publiques suivent des procédures et des normes conçues pour surveiller les violations des droits des femmes et permettre aux femmes de demander la conduite d'enquêtes et d'évaluations.
- Veiller à ce que le système d'enseignement public lutte contre la discrimination sexiste.

## Renforcer la prise en compte, le leadership et la participation des femmes

Les experts et les participants à la table ronde ont souligné le rôle clé des mouvements de femmes dans le renforcement de l'engagement de l'État en faveur de l'égalité des sexes, mais aussi proposé des stratégies pour permettre aux femmes de jouer un rôle actif en tant qu'élues, citoyennes, électrices et consommatrices d'information :

 s'attaquer aux obstacles qui entravent la participation des femmes au processus électoral et leur capacité à exercer un réel choix lors des élections;

- familiariser les femmes avec la vie politique en tant que citoyennes et électrices: renforcer leur connaissance des lois et des politiques nationales ainsi que des conventions et des accords internationaux sur les droits des femmes;
- créer des espaces où les femmes puissent exprimer leurs préférences politiques, tant au sein qu'au-delà des partis politiques;
- familiariser les femmes avec les médias et leur donner les moyens d'exiger la représentation équitable de leur statut de consommatrices d'information; lutter contre leur difficulté à se faire entendre par une réforme réglementaire des médias (envisager d'élaborer des codes de conduite relatifs au genre à l'intention des médias);
- engager des hommes pour appuyer la cause des femmes et soutenir leur engagement en faveur de partenariats de plaidoyer et de réseaux politiques favorables à l'égalité des sexes :
- veiller à ce que les organisations de la société civile dirigées par des femmes et œuvrant pour l'égalité de traitement hommes-femmes aient accès à un financement et à des espaces politiques stratégiques;
- inciter les élues à utiliser des ressources telles que iKNOW Politics pour échanger leurs connaissances et leurs approches ;
- familiariser les femmes avec la technologie et renforcer leur accès aux nouveaux médias et aux outils de communication; accroître leur visibilité sur les grandes chaînes de télévision;
- investir dans le développement du leadership et le mentorat, notamment pour les jeunes femmes, et permettre l'entrée en politique des femmes à faible revenu et originaires des régions rurales dont la

représentation est entravée par le coût élevé des campagnes ;

- s'assurer que les femmes bénéficient de l'égalité de représentation dans l'administration publique et que les mesures de plaidoyer défendent également la présence des femmes dans les fonctions exécutives et judiciaires;
- encourager le recueil de données ventilées par sexe dans tous les domaines connexes du processus politique et électoral, notamment l'inscription des électeurs, la fréquentation des urnes et l'investiture des candidats, ainsi que les données ventilées par sexe concernant les candidats élus ou nommés à leur fonction.

# Appuyer les processus de consolidation de la paix et de relèvement après un conflit

Le passage à la démocratie et le processus de relèvement après un conflit sont deux étapes importantes pour l'institutionnalisation de l'engagement envers l'égalité des sexes. Les experts et les participants à la table ronde ont émis les recommandations suivantes :

- placer officiellement l'égalité des sexes au cœur des ambitions démocratiques ;
- veiller à ce que les équipes responsables de la conception des nouveaux systèmes de gouvernance, de politiques et de prestation de services incluent des femmes :
- renforcer l'engagement en faveur de l'égalité des sexes et la responsabilité au moment de (et non après) la mise en place des institutions démocratiques et des plans de développement;
- veiller à ce que les violations des droits des femmes dans les situations de conflit ou de crise soient dûment prises en compte dans les procédures des commissions d'enquête

ou de vérité et de réconciliation ainsi que dans la législation relative à la justice transitionnelle.



M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies



Remarques liminaires (de gauche à droite) : M. Vidar Helgesen, Secrétaire général d'IDEA International Mme Helen Clark, administratrice du PNUD M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-



M. Vidar Helgesen, Secrétaire général d'IDEA International



Introduction : M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général des Nations Unies



Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes



Mme Helen Clark, administratrice du PNUD



Présentation du document d'information générale : Prof. Mala Htun, présidente du Global Institute for Gender Research



Débat n°1 (de gauche à droite) : Mme Drude Dahlerup, professeure de sciences politiques à l'université de Stockholm (Suède) Mme Shari Bryan, vice-présidente de l'Institut national démocratique, États-Unis Mme Joy Ezeilo, directrice du Women's Aid Collective, Nigéria Mme Randi Davis, directrice, équipe Genre, PNUD



Mme Randi Davis, directrice, équipe Genre, PNUD



Mme Drude Dahlerup, professeure de sciences politiques à l'université de Stockholm (Suède)



Mme Shari Bryan, vice-présidente de l'Institut national démocratique, États-Unis



Mme Joy Ezeilo, directrice du Women's Aid Collective, Nigéria



Débat n°2 (de gauche à droite) : Mme Emily Jacobi, directrice exécutive de Digital Democracy, États-Unis

Mme Colleen Lowe-Morna, directrice exécutive de Gender Links,

Afrique du Sud Mme Shiulie Ghosh, présentatrice principale de journaux d'information, Al Jazeera English, Qatar Mme Pat Mitchell, PDG du Paley Center for Media, États-Unis

M. Massimo Tommasoli, observateur permanent pour IDEA International auprès des Nations Unies



M. Massimo Tommasoli, observateur permanent pour IDEA International auprès des Nations Unies



Mme Pat Mitchell, PDG du Paley Center for Media, États-



Mme Emily Jacobi, directrice exécutive de Digital Democracy, États-Unis



Mme Colleen Lowe-Morna, directrice exécutive de Gender Links, Afrique du Sud



Mme Shiulie Ghosh, présentatrice principale de journaux d'information, Al Jazeera English, Qatar



Débat n°3 (de gauche à droite) :
Mme Yasmin Sooka, directrice de la Foundation for Human Rights, Afrique du Sud
M. Vincent Warren, directeur du Center for Constitutional Rights, États-Unis
Mme Mala Htun, présidente du Global Institute for Gender Resparch

Research

Mme Soukeina Bouraoui, directrice du Center for Arab Women's Training and Research, Tunisie



Dr Anne-Marie Goetz, conseillère en chef, groupe sectoriel sur la paix et la sécurité, ONU-Femmes



Mme Yasmin Sooka, directrice de la Foundation for Human Rights, Afrique du Sud



Participants: Mme Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, responsable de programme principale, Démocratie et genre, IDEA International



M. Vincent Warren, directeur du Centre for Constitutional Rights, États-Unis



Mme Soukeina Bouraoui, directrice du Center for Arab Women's Training and Research, Tunisie

# Annexes

# **ANNEXE 1**

Note conceptuelle et programme annoté de la table ronde internationale sur le thème « Démocratie et égalité des sexes : le rôle des Nations Unies »

New York, le 4 mai 2011

# Note conceptuelle

### Introduction

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, le nombre de démocraties nouvelles et rétablies n'a cessé de croître et les systèmes politiques d'Europe de l'Est, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie ont adopté des modèles démocratiques. La démocratisation a été bénéfique aux citoyens en termes de concrétisation des droits de l'homme fondamentaux et de protection de l'État de droit grâce au renforcement de l'inclusion, de la participation, de la représentation, de la responsabilité et de la transparence. On dit souvent que la participation politique des femmes profite à la démocratie, mais il faut reconnaître que cela fonctionne également dans l'autre sens : l'égalité des sexes progresse quand les institutions et les processus sont démocratiques. Les systèmes démocratiques ont été favorables aux citoyennes, notamment en ouvrant les espaces publics à la discussion sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : plus la démocratie est solidement implantée, plus il est facile pour les femmes d'exercer leurs droits politiques, civiques, économiques et sociaux. La sensibilité au genre des institutions démocratiques désigne la mesure dans laquelle elles confèrent aux hommes et aux femmes les mêmes opportunités de profiter

des avantages escomptés. L'opportunité de se porter candidat(e) à une fonction élue démocratiquement en constitue un exemple fondamental.

Les principes et les idéaux démocratiques sont renforcés en permanence par des textes et des normes internationaux dont l'application demeure cependant extrêmement difficile. La répartition des avantages de la démocratie est inégale et continue de dépendre de la classe sociale, de la race, du sexe, de l'origine ethnique et des déséquilibres de pouvoir régionaux. Compte tenu de cette inégalité, la concrétisation des idéaux d'équité démocratique et d'inclusion s'avère impossible sans lois, politiques, mesures et pratiques s'attaquant aux inégalités dans les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Les obstacles à l'accès des femmes aux avantages de la démocratie sont les suivants : préjugés favorables aux hommes et aux élites à la tête des partis politiques ; coûts élevés des campagnes électorales qui excluent les personnes extérieures aux élites en général et souvent les candidates en particulier; engagement insuffisant des institutions démocratiques dotées d'un système de responsabilité en matière de droits des femmes ; attitudes et pratiques traditionnelles qui empêchent les femmes de participer à la vie politique, sociale et économique ; intérêt limité des médias pour la politique en rapport avec les droits des femmes ; faible proportion des défenseurs des femmes/de la société civile à demander des comptes en matière d'égalité des sexes. Des mécanismes internationaux comme la CEDAW, le Programme d'action de Beijing et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies appuient les changements structurels susceptibles d'aider les femmes à surmonter ces obstacles tels que les mesures spéciales provisoires relatives à la représentation politique.

La note d'orientation sur la démocratie du Secrétaire général reconnaît que « les avantages de l'engagement démocratique demeurent hors de la portée de nombreuses femmes ». Auparavant, lors du Sommet mondial de 2005, les États membres de l'ONU ont réaffirmé que « la démocratie est une valeur universelle basée sur la volonté librement exprimée du peuple à choisir ses propres systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels » 11. Ils ont également conclu que « la démocratie, le développement et le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement » 12. En définitive, cette déclaration des États membres de l'ONU constitue un pas vers la reconnaissance du lien et de la synergie entre la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance et l'égalité des sexes. Dans le même temps, il apparaît clairement à de nombreux intéressés qu'en dépit de cette reconnaissance croissante, les femmes continuent de se heurter à de sérieux obstacles lorsqu'elles veulent participer aux institutions démocratiques et les influencer, et que des mesures spéciales s'avèrent parfois nécessaires pour garantir leur engagement effectif dans la course politique démocratique et la prise de décisions publique. La présidente du Libéria, Mme Ellen Johnson Sirleaf, a exprimé très directement ce problème dans une déclaration effectuée en 2008 dans le cadre du rapport « Le Progrès des femmes à travers le monde »:

> « La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule : 'La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics.' (Article 21, alinéa 3). La moitié du peuple, en fait plus de la moitié, est constituée de femmes. Depuis bien trop longtemps, la volonté des femmes, la voix des femmes, les intérêts, les priorités et les

besoins des femmes sont restés ignorés, n'ont pas déterminé qui gouverne, n'ont pas guidé les pouvoirs publics qui gouvernent et n'ont pas défini à quelles fins ils gouvernent. Étant donné que les femmes figurent parmi les moins puissants des citoyens et disposent du moins de ressources sociales et économiques sur lesquelles bâtir le pouvoir politique, des efforts particuliers sont souvent nécessaires pour les amener à s'exprimer et pour amplifier leur voix. »

La table ronde sur le thème « Démocratie et égalité des sexes » qui aura lieu en mai 2011 au siège des Nations Unies réunira des parties prenantes clés et abordera la relation entre égalité des sexes et démocratie. La discussion examinera entre autres la performance du travail de mise en œuvre de la construction de la démocratie tenant compte des questions de genre par les Nations Unies (réussites, enseignements, obstacles et problèmes) dans le but de formuler des idées communes sur le sujet aux fins de plaidoyer dans les instances décisionnelles de l'ONU.

# Objectifs et résultats

L'objectif principal de la table ronde est de discuter du renforcement de la relation entre démocratie et égalité des sexes et d'appuyer la sensibilité au genre des programmes d'aide à la démocratie menés par les organisations des Nations Unies.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- amener les parties prenantes à mieux appréhender la relation entre démocratie et égalité des sexes;
- réfléchir à des bonnes pratiques en matière de mesures ciblées et intégrées de renforcement de la sensibilité au

genre des programmes d'aide à la démocratie.

Les résultats escomptés de la table ronde sont les suivants :

- un rapport compilant les enseignements, les enjeux et les obstacles des programmes d'aide à la démocratie sensibles au genre;
- 2. des idées communes sur l'égalité des sexes et la démocratie à utiliser dans le processus décisionnel de l'ONU par les principaux acteurs de l'aide à la démocratie des Nations Unies.

# Programme Table ronde Démocratie et égalité des sexes

4 mai 2011

# Salle de conférence 6 (matin), salle de conférence A (après-midi), NLB, Siège des Nations Unies

# 08h30 ÉMARGEMENT DE LA LISTE DE PRÉSENCE ET PETIT-DÉJEUNER

### 09h25 INTRODUCTION

M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général des Nations Unies

### 09h30 DISCOURS DE BIENVENUE

M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

## 09h45 REMARQUES LIMINAIRES

Mme Helen Clark, administratrice du PNUD Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes

M. Vidar Helgesen, Secrétaire général d'IDEA International

### 10h15 CONTEXTE

M. Mala Htun, présidente du Global Institute for Gender Research Genre et démocratie – Questions essentielles

# 10h40 CAFÉ 11h00 – 12h30 DÉBAT n°1 : PARTICIPATION POLITIQUE, REPRÉSENTATION ET ÉGALITÉ DES SEXES

Cette session s'intéressera à la sensibilité au genre des partis politiques, à l'incidence des quotas et d'autres mesures spéciales provisoires sur l'augmentation de la représentation des

femmes dans la démocratie, aux problèmes d'accès au financement des campagnes et à la sensibilité au genre des organismes et des processus de gestion électorale.

Animatrice : Mme Randi Davis, directrice, équipe Genre, PNUD

### Intervenants:

Mme Drude Dahlerup, professeure de sciences politiques à l'université de Stockholm (Suède)

Mme Shari Bryan, vice-présidente de l'Institut national démocratique, États-Unis

Mme Joy Ezeilo, directrice du Women's Aid Collective, Nigéria

# 12h30 – 13h30 DÉJEUNER

Passage à la salle de conférence A, 2e étage, NLB

# 13h30 – 15h00 DÉBAT n°2 : INCIDENCE DES MÉDIAS TRADITIONNELS ET DES NOUVEAUX MÉDIAS SOCIAUX SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS DÉMOCRATIQUES

Cette session portera sur l'impact du traitement des femmes dans les médias sur leur entrée en politique, leur acceptation et leur performance dans la gouvernance démocratique participative. Quelle influence les médias peuvent-ils exercer sur la définition de programmes politiques sensibles au genre et sur la formulation des problématiques ?

Animateur : M. Massimo Tommasoli, observateur permanent pour IDEA International auprès des Nations Unies

### Intervenantes:

Mme Pat Mitchell, PDG du Paley Center for Media, États-Unis

Mme Emily Jacobi, directrice exécutive de Digital Democracy, États-Unis

Mme Colleen Lowe-Morna, directrice exécutive de Gender Links, Afrique du Sud

Mme Shiulie Ghosh, présentatrice principale de journaux d'information, Al Jazeera English, Qatar

### 15h00 CAFÉ

## 15h15 – 16h45 DÉBAT n°3 : SYSTÈMES DE RESPONSABILITÉ SENSIBLES AU GENRE ET DÉMOCRATIE

Cette session abordera les réformes des systèmes de responsabilité formels (judiciaires et autres mécanismes de supervision nationaux, droit à l'information reconnu par la constitution) et les mécanismes issus de la société civile (cartes citoyennes de signalement, audits publics) qui permettront de mieux prendre en compte les préoccupations des femmes. Elle réfléchira au lien entre le renforcement de la démocratie et la garantie que ces systèmes sont au service des droits des femmes.

Animatrice : Mme Anne-Marie Goetz, conseillère en chef, groupe sectoriel sur la paix et la sécurité, ONU-Femmes

## Intervenants:

Mme Soukeina Bouraoui, directrice du Center for Arab Women's Training and Research, Tunisie

Mme Yasmin Sooka, directrice de la Foundation for Human Rights, Afrique du Sud

M. Vincent Warren, directeur du Center for Constitutional Rights, États-Unis

### 16h45 – 17h30 SYNTHÈSE ET CLÔTURE

M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, DPA

Mme Randi Davis, PNUD

M. Massimo Tommasoli, IDEA International

Mme Anne-Marie Goetz, ONU-Femmes

# ANNEXE 2 Introduction par M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire général, Mme Clark, Mme Bachelet, M. Helgesen, mesdames et messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous accueillir au nom du DAP, du PNUD, d'ONU-Femmes et d'IDEA International à la table ronde d'aujourd'hui sur le thème Démocratie et égalité des sexes.

Le moment ne pouvait pas être mieux choisi : nous sommes en train d'assister à une mobilisation massive en faveur du changement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, baptisée « Printemps arabe » par les populations de la région.

En Égypte, en Tunisie et dans toute la région, les femmes ont manifesté aux côtés des hommes et demandé à jouer un rôle dans les changements à venir.

Elles ont demandé la liberté et le respect total des droits humains. Elles ont demandé des opportunités économiques et la prospérité. Elles ont demandé à participer et à avoir leur mot à dire quant à leur propre avenir.

Il faudra un travail acharné et des efforts concertés pour transformer les aspirations et les rêves des hommes et des femmes courageux qui se sont battus pour le changement en une gouvernance démocratique durable et inclusive.

Les citoyens de la région veulent être maîtres de leur propre destin. Mais ils ont aussi besoin de notre assistance dans les domaines où ils la jugent bénéfique. Nous avons le devoir de les écouter et non de prescrire nos propres « bonnes pratiques ».

Mais les Nations Unies ont soutenu de multiples transitions démocratiques réussies au fil des années. Nous sommes prêts à mettre à disposition notre expertise, nos bonnes pratiques et les enseignements de notre expérience.

Toute transition démocratique inclusive doit répondre aux aspirations en matière de droits fondamentaux et de libertés, de participation politique et de développement socioéconomique, tous essentiels pour assurer la bonne gouvernance.

La pleine participation des femmes à la vie politique, à égalité avec les hommes, signale l'existence d'une véritable démocratie, où hommes et femmes exercent le pouvoir dont le peuple les a investis.

Permettez-moi d'évoquer brièvement deux aspects du travail du DAP en rapport avec la gouvernance démocratique, pertinents pour les discussions d'aujourd'hui :

En premier lieu, notre action en matière de suivi et d'analyse politiques : la première phase de l'engagement des Nations Unies aux côtés des pays en crise plante le décor de toutes les actions ultérieures. Par conséquent, une estimation politique et institutionnelle bien menée et complète est essentielle pour élaborer des approches adaptées d'assistance aux États membres concernés. Elle joue également un rôle essentiel dans la coordination globale au sein du système des Nations Unies. C'est là que l'analyse politique du DAP et l'appui qu'il apporte au Secrétaire général revêt une importance cruciale. Ce travail doit tenir davantage compte des questions de genre et être amélioré.

En second lieu, l'action du DAP en rapport avec les élections : au cours des 25 dernières années, les Nations Unies ont aidé plus de cent États membres à organiser des scrutins. L'ONU a l'habitude de promouvoir des mesures visant à encourager l'égalité de participation des femmes et des hommes aux élections et à la vie politique au sens large.

Au fil des années, nous sommes parvenus à convaincre les gouvernements de recourir à des mesures spéciales provisoires visant à accélérer l'égalité *de facto* entre les hommes et les femmes. Celles-ci ont souvent inclus des quotas, mais pas uniquement. Nous plaidons régulièrement en faveur du recrutement ciblé de femmes dans les commissions électorales et leurs administrations, de procédures électorales et de dispositifs de sécurité sensibles au genre, de programmes et de ressources spécifiques à l'intention des candidates, etc.

Mais les réussites s'inscrivent sur un fond général de persistance des inégalités. Les Nations Unies doivent continuer à reconnaître et à résoudre ce problème. Nous devons être conscients qu'il n'existe aucune panacée. Comme le dit le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le choix de « mesures » données dépend du contexte et du but poursuivi. Les quotas pourront convenir à certaines situations seulement.

L'aide à la démocratie vit une période très riche. Il nous incombe d'aider ceux qui nous le demandent. Pour ce faire, le système des Nations Unies dans son ensemble doit faire preuve d'efficacité et d'une bonne coordination.

J'ai maintenant l'immense honneur de vous présenter une personne qui, en réalité, n'a pas besoin d'être présentée. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, œuvre en faveur de l'égalité des sexes au sein et en dehors du système des Nations Unies depuis sa prise de fonctions. Il a appelé à la conduite d'un processus de démocratisation inclusif et durable au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Côte d'Ivoire et ailleurs. Il a dirigé les efforts de l'ONU pour que sa résolution 1325 devienne une réalité dans tous les processus de paix. C'est un véritable défenseur de la démocratie et de l'égalité des sexes.

Monsieur, je vous cède la parole.

Démocratie et égalité des sexes : Le rôle de l'ONU

# ANNEXE 3 Discours de bienvenue de S. E. M. Ban Ki-moon

Secrétaire général des Nations Unies

J'ai le plaisir d'être ici aujourd'hui pour donner le coup d'envoi de ce débat passionnant. La date n'aurait pas pu être mieux choisie puisqu'aujourd'hui est la Journée mondiale de la liberté de la presse, que nous marquerons par une conférence de presse à laquelle je me rendrai tout de suite après mon intervention. Cette journée nous donne l'occasion de nous rappeler le rôle crucial que jouent des médias libres dans la construction de la démocratie. Et des événements récents nous ont beaucoup appris sur l'importance de la liberté de la presse pour la participation des femmes à la démocratie. La réunion d'aujourd'hui consacre d'ailleurs toute une session à ce sujet au vu de son importance évidente en tant qu'outil de responsabilité et de mobilisation. Les Nations Unies ont la grande responsabilité de veiller à ce que les programmes d'aide à la démocratie

tiennent compte des questions de genre et de raviver les liens étroits qui unissent démocratie et égalité des sexes. Le système des Nations Unies a pris l'engagement, réaffirmé par ses États membres lors du Sommet mondial de 2005, d'œuvrer en faveur de la protection et de la défense de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les événements de ces derniers mois en Afrique du Nord nous ont montré que les hommes et les femmes du monde entier aspirent à la réalisation de ces principes et que le rôle des femmes est essentiel pour les transitions démocratiques et la construction de la démocratie. Les droits des femmes sont des droits humains et la démocratie est incomplète si elle ne profite qu'à la moitié de la population. Comme l'a dit Mme la Présidente Ellen Johnson Sirleaf:

La moitié du peuple, en fait plus de la moitié, est constituée de femmes. Depuis bien trop longtemps, la volonté des femmes, la voix des femmes, les intérêts, les priorités et les besoins des femmes sont restés ignorés, n'ont pas déterminé qui gouverne, n'ont pas guidé les pouvoirs publics qui gouvernent et n'ont pas défini à quelles fins ils gouvernent. Étant donné que les femmes figurent parmi les moins puissants des citoyens et disposent du moins de ressources sociales et économiques sur lesquelles bâtir le pouvoir politique, des efforts particuliers sont souvent nécessaires pour les amener à s'exprimer et pour amplifier leur voix.

Les prestataires de programmes d'aide à la démocratie reconnaissent que la durabilité d'un gouvernement démocratique dépend certes d'une condition préalable, c'est-à-dire des élections libres, mais aussi des autres conditions essentielles que sont la représentation, l'état de droit, le pluralisme et le respect des droits de l'homme. Et si la participation politique des femmes améliore la qualité d'une démocratie, nous devons aussi reconnaître que l'inverse est vrai. La

démocratie est un incubateur de l'égalité des sexes. Elle ouvre aux femmes des espaces publics de discussion de leurs droits et de leur autonomisation. Elle incite à mobiliser de larges pans de la société en faveur de l'égalité des sexes. Plus leur soutien est large, plus les progrès en termes d'égalité des sexes ont une chance de durer. Plus la démocratie est solidement implantée, plus il est facile pour les femmes d'exercer leurs droits politiques, civiques, économiques et sociaux. Voilà pourquoi il faut impérativement que le système des Nations Unies veille plus attentivement à ce que ses programmes aident les femmes à trouver leur place pour participer à la vie politique démocratique, exprimer leurs besoins et réaffirmer leurs droits. C'est cela qui fait une réelle démocratie. C'est cela qui fait une démocratie durable.

Comme l'indique ma note d'orientation sur la démocratie de 2009, les avantages de la participation démocratique demeurent hors de la portée de nombreuses femmes dans le monde, même dans des pays fiers de leur démocratie. Et en dépit de nombreuses mesures positives telles que la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie en 2005 et l'élargissement des programmes relatifs à la démocratie de nombreux fonds, programmes et départements des Nations Unies, dont le PNUD et le dap, tous ces efforts tireraient profit d'une prise en compte plus marquée de l'égalité des sexes. La création d'ONU-Femmes, une entité qui promeut l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, a apporté au système des Nations Unies un acteur dynamique avec lequel les programmes d'aide à la démocratie sensibles au genre peuvent coordonner leurs activités ou nouer des partenariats. La présence d'ONU-Femmes est également le signe que nous nous efforçons de promouvoir la participation démocratique des femmes et assurer la responsabilité des démocraties à leur égard. L'expérience nous a enseigné

que les idéaux démocratiques d'inclusion, de participation, de représentation, de responsabilité et de transparence ne peuvent être atteints que grâce à des lois, des politiques, des mesures et des pratiques qui luttent contre les inégalités, notamment dans les relations entre les femmes et les hommes. Des textes juridiques internationaux tels que la CEDAW et le Programme d'action de Beijing l'ont également reconnu et ont appelé à la mise en œuvre de mesures spéciales provisoires telles que les quotas électoraux pour augmenter la participation des femmes, renforcer leur accession à des postes dirigeants et mieux faire entendre leurs opinions. Nous savons pourtant que moins de trente pays ont atteint l'objectif implicite de l'OMD 3 de 30 % de femmes dans les parlements nationaux. Et dans de nombreux

pays démocratiques, les femmes demeurent victimes de discrimination, d'inégalités et de nombreuses violences. La présente table ronde nous donne l'occasion de débattre des obstacles qui continuent à entraver une réelle participation des femmes dans les démocraties et des solutions envisageables. Elle identifiera les points d'entrée et les opportunités spécifiques qu'offrent les démocraties pour réaliser l'égalité des sexes. Je me félicite de cette collaboration entre IDEA International, le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Femmes. Je vous souhaite un débat fructueux et j'attends avec intérêt vos recommandations d'amélioration des programmes d'aide à la démocratie du système de l'ONU.

Merci.

Démocratie et égalité des sexes : Le rôle de l'ONU

# ANNEXE 4 Allocution de Mme Helen Clark

Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Je suis heureuse de parrainer la table ronde d'aujourd'hui sur la démocratie et l'égalité des sexes en compagnie de Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes, M. Vidar Helgesen, Secrétaire général d'IDEA International, et M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général des Nations Unies en charge des affaires politiques.

La Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'un riche corpus de lois et de traités internationaux sur les droits humains soutiennent l'égalité des droits à la liberté, à l'inclusion et à la représentation pour tous. La difficulté consiste à concrétiser ces droits.

Pour moi, il est évident que la gouvernance démocratique ne peut se réaliser pleinement sans la participation et l'inclusion totale des femmes. Les personnes qui n'ont pas voix au chapitre sont facilement ignorées par celles qui peuvent s'exprimer. Sans la pleine participation des femmes aux processus décisionnels et aux débats sur les priorités et les choix de politiques, des questions qui les touchent de près seront négligées ou insuffisamment traitées, sans tenir compte de leur point de vue.

Partout dans le monde, le PNUD aide les pays à bâtir des économies, des sociétés et une gouvernance placées sous le signe de l'inclusion qui font progresser le développement humain. Celui-ci consiste à permettre aux personnes de jouir de

davantage de libertés et de choix afin de vivre une existence qu'elles jugent dignes d'être vécue. La gouvernance démocratique aide à atteindre cet objectif et contribue aussi à la cohésion sociale et à la paix que requiert un développement durable.

Le portefeuille de la gouvernance démocratique constitue un aspect très important du travail du PNUD. Nos programmes dans ce domaine touchent 132 pays et concentrent plus d'un tiers de nos ressources. Nous aidons les pays à renforcer leurs institutions démocratiques grâce à des élections libres et équitables ainsi qu'à créer un environnement où les partis politiques, une société civile dynamique et des médias libres et éthiques peuvent s'épanouir.

Le PNUD est le prestataire en charge de l'assistance technique aux élections du système des Nations Unies. Entre 2008 et 2010 uniquement, nous avons dispensé une assistance électorale à 64 pays et territoires. Nous travaillons actuellement avec plus de 120 pays à la réforme de l'administration publique et/ou au renforcement de la gouvernance.

Pour être considérées comme réussies, ces actions doivent contribuer à autonomiser les femmes et œuvrer en faveur de l'égalité des sexes. Nous voulons voir davantage de femmes élues, davantage d'électrices, davantage de femmes dans les processus participatifs en général et davantage de femmes dans les administrations publiques.

Les faits montrent que la forte présence de femmes dans les conseils locaux a de grandes chances de faire peser la balance en faveur d'investissements dans des domaines tels que l'eau et l'assainissement, essentiels pour la santé et le développement humains. D'expérience, la priorité accordée à des politiques telles que le congé parental payé, la garde d'enfants, des lieux de travail tenant compte de la famille, et beaucoup d'autres, ne se concrétise que si des femmes participent activement au débat et occupent une place éminente dans les processus décisionnels.

Il est donc très important de renforcer la participation politique des femmes à tous les niveaux ainsi que leur représentation dans les administrations publiques afin que leur voix puisse clairement se faire entendre lors de l'élaboration des politiques et des priorités en matière de développement.

Mais le chemin pour y parvenir peut être long et difficile. Dans de nombreuses sociétés, les fonctions politiques nationales, par exemple, demeurent parmi les plus hermétiques à la participation substantielle des femmes. Celles-ci ne représentent encore que 19 % des parlementaires dans le monde, loin de l'objectif des 30 % fixé à Beijing en 1995.

En outre, elles continuent à être globalement sous-représentées dans la fonction publique, notamment aux postes d'encadrement intermédiaire et supérieur.

Plusieurs approches ont fait leurs preuves pour permettre aux femmes de mieux se faire entendre et d'améliorer leur participation à la prise de décisions. C'est le cas, par exemple, de l'application de quotas ou de systèmes de sièges réservés, de l'initiation des femmes au fonctionnement des processus électoraux ainsi qu'aux méthodes et au financement des campagnes, et de l'attention prêtée à l'équilibre hommes-femmes au sein des administrations.

Cinquante pays ont désormais inscrit les quotas dans leur législation relative aux élections et aux partis politiques et des centaines de partis en ont adopté volontairement. Les quotas constituent la mesure la plus efficace et la plus rapide pour augmenter le nombre d'élues. Je crois que Mme Drude Dahlerup reviendra sur ce sujet dans le premier débat de la journée.

Pour faire avancer l'égalité des sexes dans les systèmes politiques, il faut impérativement que les partis s'engagent dans cette voie. Ils offrent des structures de participation politique, formulent des politiques et désignent des candidats aux fonctions politiques. Ils peuvent donc jouer un rôle déterminant dans la participation des femmes, bien qu'en réalité ils constituent souvent un obstacle.

En collaboration avec des partenaires comme l'Institut national démocratique (NDI), le PNUD aide à faire adopter par les partis politiques les bonnes pratiques mondiales en matière de plaidoyer pour une participation accrue des femmes. Je crois que nos collaborateurs du NDI aborderont ce sujet dans la journée.

Les efforts menés pour réaliser l'égalité des sexes dans les fonctions électives doivent également avoir lieu dans les administrations publiques. Le PNUD a récemment lancé une initiative visant à promouvoir davantage d'égalité entre les sexes dans ce secteur.

Le système des Nations Unies s'intéresse de près à l'inclusion des femmes aux processus de réconciliation et de consolidation de la paix après un conflit. Pour pérenniser la paix et le relèvement, la participation des femmes à la conception de nouveaux systèmes de gouvernance, de politiques et de services s'impose. Une gouvernance démocratique qui inclut pleinement les femmes peut profiter de la création de nouvelles institutions, de la reformulation des lois et du choix des priorités en matière de développement pour enterrer les pratiques discriminatoires du passé.

La création de partenariats solides profite au plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes et de la gouvernance démocratique. Le Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW Politics), issu de la collaboration entre le NDI, IDEA, l'UIP, ONU-Femmes et le PNUD, en constitue un exemple. Ce forum mondial en ligne dispense des connaissances pertinentes pour appuyer les initiatives en faveur de la participation politique des femmes. Il facilite actuellement le partage de témoignages de femmes au sein des pays arabes et avec d'autres régions et pays.

### **Conclusion**

La table ronde d'aujourd'hui nous invite à aborder ensemble les questions d'égalité des sexes et de démocratie. Il ne peut pas y avoir de gouvernance démocratique digne de ce nom sans égalité des sexes.

Promouvoir les deux simultanément, c'est non seulement œuvrer en faveur de l'égalité des droits des femmes et des hommes, mais aussi accélérer les progrès en matière de développement.

# ANNEXE 5 Allocution de Mme Michelle Bachelet

Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

### Mesdames et Messieurs,

Cette année pourrait bien marquer le commencement de la « quatrième vague » démocratique. Comme nous l'avons vu lors des événements dramatiques du « Printemps arabe », les femmes ont activement revendiqué leur droit à la liberté politique et à la dignité humaine. Dans les rues de Tunis et du Caire, et plus récemment à Sanaa, nous avons vu les femmes de toutes les conditions sociales rejoindre les rangs des manifestants pour élever leurs voix en faveur de la démocratie et de la citoyenneté. Suite à tout cela, nous commençons déjà à observer certaines avancées.

En avril de cette année, les réformateurs politiques en Tunisie ont réalisé ce qui aurait été impensable, seulement quelques mois plus tôt : un projet de loi électorale réclamant la parité totale dans la représentation politique de la nouvelle démocratie tunisienne. La loi propose que, lors des prochaines élections parlementaires, les listes des candidats alternent les noms de femmes et d'hommes.

Ces événements nous rappellent à quel point la démocratie a évolué depuis ses débuts. Autrefois considérée comme l'apanage exclusif des élites masculines de propriétaires terriens, la démocratie est désormais systématiquement associée à une citoyenneté politique totale et équitable pour tous. Naturellement, ce mouvement doit être orienté par une direction et un engagement

guidé par un engagement des plus hautes instances pour garantir la participation totale et équitable des femmes aux processus démocratiques.

Ce matin, je me concentrerai sur ce que nous avons appris de la participation des femmes à la prise de décision démocratique, à savoir trois éléments clés qui doivent orienter l'aide à la démocratie.

En premier lieu, nous devons nous attaquer aux obstacles rencontrés par les femmes relatifs à leur participation électorale et à leur capacité de **choisir**. En second lieu, nous devons réfléchir à la création d'espaces permettant aux femmes d'exprimer leurs préférences politiques et leurs **opinions**. Troisièmement, les établissements publics démocratiques doivent **assumer leur responsabilité** par rapport aux femmes.

Permettez-moi d'abord de commencer par la question du **choix**. Au fil du temps, la démocratie, en tant que système politique, a développé des mécanismes pour intégrer les groupes marginalisés, tels que les quotas ou des dispositifs régionaux, de façon à mieux prendre en compte les préoccupations des groupes privés de leurs droits civiques. Si les femmes représentent souvent la majorité de la population, elles n'en sont pas moins confrontées à une série de contraintes les empêchant de prendre part pleinement à l'exercice démocratique même dans ses manifestations les plus élémentaires, telles que le vote, ou se présenter à des postes politiques. Il est ironique de constater que, même en 2011, pour beaucoup de pays, nous ne possédons aucune donnée précise sur le nombre de femmes inscrites sur les listes électorales par rapport aux hommes, ou de celles qui exercent réellement leur droit de vote. Les données concernant les difficultés pesant sur le choix indépendant des femmes en raison de contraintes au sein du ménage ou de problèmes pratiques comme l'absence de

transport ou les violences électorales sont plus rares encore.

Les conséquences des contraintes qui pèsent sur la participation sont bien connues. Les femmes représentent moins de 20 % des législateurs et moins de 5 % des ministres. Partout elles se sont vues limitées aux rôles traditionnellement réservés à leur sexe dans l'exercice de leurs droits politiques, même dans les démocraties les plus solides.

La deuxième contrainte a trait à leur capacité à se faire **entendre**. Une participation publique efficace tient à la possibilité d'exprimer ses intérêts et de former un mouvement pour les favoriser. Nous devons nous demander si nous allouons des ressources suffisantes aux organisations féminines de la société civile afin de leur permettre de défendre leurs intérêts et si les partis politiques répondent aux préoccupations des femmes. Nous devons nous rappeler que les démocraties peuvent produire des majorités qui, en fait — et au nom d'un processus démocratique — imposeront des restrictions aux droits des femmes, souvent en raison d'un manque de diversité et de soutien aux femmes en politique.

Si les structures des partis politiques et des gouvernements ne tiennent pas compte des besoins et des priorités des femmes, et si les médias et les pratiques traditionnelles et culturelles n'ont de cesse de réduire au minimum la valeur des femmes sur la scène politique, les démocraties ne pourront pas bénéficier aux femmes. La qualité de la démocratie elle-même se verra d'ailleurs affaiblie. Susan B. Anthony, une militante reconnue du droit de vote des femmes, a expliqué qu'

il ne règnera jamais une égalité totale tant que les femmes elles-mêmes ne participeront pas à l'élaboration des lois et à l'élection des législateurs qui les rédigent. Pour finir, nous devons réfléchir à l'attitude des institutions démocratiques envers les besoins des femmes. La vraie démocratie est plus qu'une simple participation — elle requiert l'équilibre des pouvoirs et la présence d'institutions en charge de la responsabilité permettant aux femmes d'obtenir réparation quand leurs droits sont bafoués et leurs besoins ignorés.

Le processus de contrôle judiciaire et parlementaire et les institutions d'audit publiques doivent s'assurer que leurs procédures et normes sont conçues de manière à contrôler les violations des droits des femmes et à leur permettre de demander des enquêtes et des évaluations. Si ces établissements n'existent pas ou ne fonctionnent pas, le message envoyé aux femmes est que leurs droits en tant que citoyennes sont plus faibles que ceux des hommes, et que leurs droits à la sécurité, à un salaire juste, ou à la propriété sont subordonnés à ceux des hommes. Si les femmes ne peuvent tenir le gouvernement pour responsable de la promotion de l'égalité des sexes, leur citoyenneté repose sur des bases fragiles.

Bon nombre d'entre vous ici présents se remémoreront le slogan des années 1970 : « ce qui est personnel est politique ». Il nous rappelle que l'inégalité dans la sphère privée mine l'égalité dans le domaine public. Les lois et les institutions publiques peuvent renforcer ces inégalités privées, ce qui peut empêcher les institutions de répondre vraiment aux besoins des femmes. Un autre slogan, lancé dans mon pays pendant notre transition démocratique, demandait « la démocratie dans le pays et à la maison ». La logique est identique : un État démocratique devrait être jugé responsable des violations aux droits des femmes. Leur participation totale doit passer par l'égalité dans la vie quotidienne. Cela s'applique non seulement à l'égalité des sexes mais aussi à la nécessité de s'attaquer aux immenses disparités

économiques — qui constituent une menace extrêmement grave pour la démocratie.

Les programmes d'ONU-Femmes abordent les questions du choix, de l'influence, et de la responsabilité. Partout dans le monde, ONU-Femmes appuie les efforts déployés par les mouvements de femmes afin d'obtenir le droit de vote et de pouvoir se présenter à des postes politiques, par le biais de la formation des candidates et du travail avec les médias, en vue de produire des informations de meilleure qualité sur les campagnes des femmes.

En Tunisie et en Égypte, ONU-Femmes aide les femmes actives au sein de la société civile à définir leurs priorités par rapport à la réforme constitutionnelle. En Égypte, en République démocratique du Congo, et dans beaucoup d'autres pays, ONU-Femmes soutient les consultations entre les organisations de femmes de la société civile et les dirigeants politiques afin de développer des Chartes pour les femmes. Ces Chartes énumèrent les priorités des femmes dans le cadre d'une démocratie tenant compte des questions de genre (notamment les quotas de candidats hommes-femmes lors des élections, des consultations entre les défenseurs de l'égalité des sexes et les décideurs politiques, et la création de réseaux de groupes d'élues siégant aux comités parlementaires).

ONU-Femmes appuie également des initiatives visant à renforcer la responsabilité dans l'administration publique, par l'établissement de budgets tenant compte des questions de genre et par des programmes au Rwanda et au Tadjikistan qui permettent de faire circuler les observations entre les prestataires de services publics et les citoyennes. ONU-Femmes a travaillé avec le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme afin d'aider les pays à faire face aux violations des droits des femmes en appuyant les commissions d'enquête et les commissions Vérité et réconciliation. ONU-

Femmes aide également les pays à adopter des engagements législatifs nationaux relatifs à la politique internationale et aux instruments juridiques tels que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, et le Protocole de la communauté pour le développement de l'Afrique australe sur les questions de genre.

Pour récapituler : il existe trois conditions de base essentielles pour assurer l'avenir démocratique des femmes.

**D'abord**, il convient de supprimer les obstacles qui empêchent les femmes de participer effectivement : la mobilité, les finances, l'accès à l'information, le manque de sécurité publique, ainsi que la contrainte, l'intimidation et la violence.

En second lieu, il faut reconnaître que si la participation est une chose, se faire *vraiment* entendre en est une autre. Les femmes sont-elles capables d'exprimer et de faire entendre leurs opinions concernant leurs droits, leurs besoins et leurs préférences ? À quel point les partis politiques sont-ils démocratiques ? Les femmes de la société civile ont-elles eu l'occasion de discuter de leurs positions communes sur la constitution, la loi électorale, la sûreté pendant les campagnes, et d'autres questions ?

En troisième lieu, les institutions démocratiques doivent rendre des comptes devant les femmes et et être tenues de respecter les engagements pris vis-à-vis des droits des femmes.

Toute démocratie qui néglige la participation des femmes, ignore leurs opinions et et limite la redevabilité lorsqu'il s'agit des droits des femmes, ne reconnaît que la moitié des citoyens.

Je souhaite vivement entendre les recommandations qui émergeront des débats

d'aujourd'hui, de sorte que nous puissions renforcer notre aide à la démocratie. Sur la liste des intervenants et parmi les participants, je note la présence de plusieurs grands défenseurs de la démocratie. C'est pour nous tous un privilège de vous compter parmi nous. Au vu du grand courage que montrent à travers le monde tant de femmes et d'hommes à l'aube de ce nouveau chapitre de la démocratie, nous devons tous prendre en compte l'égalité des sexes dans notre travail afin de faire de la démocratie une réalité pour tous

# ANNEXE 6 Allocution de M. Vidar Helgesen

Secrétaire général de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International)

Au cours des trente dernières années, la communauté internationale a davantage pris conscience de la nécessité d'autonomiser les femmes par le biais de mesures qui accroissent l'équité sociale, économique et politique à tous les niveaux. On ne soulignera jamais assez à quel point il est nécessaire de renforcer le cadre international relatif à l'égalité des sexes ainsi que de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

L'adoption de conventions et d'accords gouvernementaux, tels que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée en 1979 et signée ou ratifiée par 182 États, la Déclaration et le programme d'action de Beijing de 1995, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000) et la Déclaration du Millénaire ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement (2000), témoigne de la grande importance de la lutte contre les

inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les aspects de la vie. La création récente d'ONU-Femmes est le signe d'une dynamique stratégique et politique en vue du renforcement du rôle du système des Nations Unies dans la réalisation de ces engagements.

Pour respecter ces obligations, de nombreux pays sont en train de mettre en œuvre des actions et des mesures visant à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les domaines civils, politiques, sociaux, économiques et culturels. En dépit des efforts entrepris, le tableau reste sombre et il apparaît qu'au-delà des réformes du droit et des politiques, la transformation des pratiques dans les foyers, les communautés et le domaine public est fondamentale.

Parce que l'autonomisation des femmes remet en cause des attitudes et des comportements profondément ancrés, les progrès sont très lents et hétérogènes. Ainsi, dans de nombreuses régions du globe, la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes est une terrible « chose de la vie » que subissent les femmes et qui est souvent tolérée.

L'idéal actuel de démocratie participative implique l'engagement et la contribution de tous les segments de la population quels que soient le sexe, la classe sociale, les préférences sexuelles, l'âge, la race, l'origine ethnique ou la religion. Les femmes, qui représentent la moitié de la population mondiale,

revendiquent aussi leur totale implication dans la vie politique et dans les instances gouvernementales et une telle inclusion des femmes, qui représentent la moitié de la population mondiale, constitue une avancée démocratique fondamentale.

Alors que, dans presque tous les pays, la loi confère aux femmes et aux hommes l'égalité de droit de vote et de candidature aux élections, celle-ci n'est pas forcément appliquée. Dans certains pays, des obstacles culturels et l'hostilité des communautés et de leurs dirigeants à la participation des femmes et à leur accession à des fonctions de direction empêchent les femmes de se présenter aux élections.

En matière de pouvoir décisionnel, les femmes continuent de détenir moins de 20 % des sièges parlementaires élus dans le monde. Aujourd'hui, la planète ne compte que quinze femmes chef d'État ou de gouvernement. Au rythme actuel de progression, les pays en développement n'atteindront la « zone de parité » (60 % maximum de sièges au parlement pour un même sexe) qu'en 2047 13. Les femmes qui occupent des fonctions politiques et sont chargées de la prise de décisions se heurtent souvent à des obstacles informels, notamment quand elles ne constituent qu'une petite minorité alors qu'elles représentent la moitié de la population.

Au cours des dix dernières années, le nombre de femmes occupant des postes de pouvoir et de prise de décision a suscité davantage d'attention. L'augmentation du nombre de femmes se portant candidates à des postes de décideurs dans la sphère publique a ravivé l'intérêt pour les approches et les stratégies leur permettant de déboucher sur des « actions essentielles » et d'exercer une influence. Une fois au pouvoir, on attend des femmes qu'elles agissent efficacement en faveur de la transformation des espaces

politiques et qu'elles rendent des comptes, au même titre que les hommes, concernant les questions d'égalité des sexes et de justice sociale.

Afin de déterminer les obstacles et les opportunités qui guideront la définition des actions visant à orienter les stratégies relatives au genre dans ce domaine, il est important de comprendre quelle est la situation actuelle des femmes en termes de représentation et de participation au sein des partis politiques. Des obstacles spécifiques au niveau des partis empêchent les femmes de participer activement à l'élaboration des programmes et, plus largement, à la mise en œuvre de réformes en faveur de l'égalité des sexes.

L'égalité des sexes doit devenir une dimension fondamentale des programmes de construction de la démocratie qui visent le renforcement des partis politiques, considérés comme des acteurs clés du développement démocratique. Il est tout aussi important d'évaluer les facteurs qui définissent le niveau de compromis et de réponses politiques à la pression en faveur de l'égalité des sexes dans les institutions politiques traditionnelles, la société civile et les mouvements sociaux. Les obstacles auxquels se heurtent les femmes au sein des partis politiques doivent être abordés avec la même énergie que celle dévolue à augmenter le nombre de femmes dans les instances législatives, lequel constitue un indicateur clé de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 3, comme Monsieur le Secrétaire général Ban Ki-moon nous l'a rappelé.

Ces deux efforts sont étroitement liés et leur succès dépend de changements importants à apporter à la culture politique omniprésente dans l'approche politique traditionnelle des processus et des institutions démocratiques. L'action de construction de la démocratie menée par le système des Nations Unies devrait contribuer, directement

ou indirectement, à ces changements, mais aussi faire face à des enjeux démocratiques spécifiques, notamment pendant les situations de transition politique, à l'exemple de la vague de revendications démocratique qui a balayé l'Afrique du Nord ces derniers mois.

Les objectifs de cette action doivent être les suivants :

- élargir l'accès et « rééquilibrer les chiffres » (mécanismes/stratégies d'accélération de la mise en place et du maintien de la parité hommes-femmes parmi les responsables politiques);
- maximiser la présence des femmes, augmenter leur influence et transformer les espaces politiques/« au-delà des chiffres » (mécanismes/stratégies permettant d'influer sur la prise de décision, réelle participation);
- convaincre les hommes de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de s'y impliquer.

Il ne faut pas sous-estimer la capacité des médias à promouvoir ou à entraver la réalisation de ces objectifs. En 1995, le Programme d'action de Beijing appelait à mener des actions multisectorielles coordonnées afin d'augmenter la participation et l'accès des femmes aux médias en tant qu'outil d'expression et de prise de décision, ainsi qu'à promouvoir une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias. La création de réseaux d'organisations non gouvernementales,

d'organisations de femmes et d'organisations professionnelles des médias ainsi que l'élaboration de programmes d'information à leur intention afin que les médias reconnaissent les besoins spécifiques des femmes, ont été proposées comme mesures concrètes pour réaliser cet objectif.

Il est plus que temps de faire le point sur notre position quant à cette question ainsi que sur la forme que peut prendre la contribution des Nations Unies pour résoudre les difficultés soulevées par les visions sexistes de la vie politique et des institutions politiques, produites et reproduites par les médias, qui entravent la réalisation de processus véritablement démocratique. Nous devons également évaluer l'impact des nouveaux médias à cet égard, compte tenu de leur rôle prédominant dans de nombreuses transitions démocratiques.

Le partage des expériences entre les différentes régions afin d'en tirer des recommandations factuelles non prescriptives pour soutenir les efforts des pays dans ces domaines s'inscrit tout à fait dans le débat de cette table ronde.

Pour conclure, permettez-moi de souligner qu'IDEA International s'engage à renforcer son partenariat avec les Nations Unies, et en particulier avec le DAP, le PNUD et ONU-Femmes, afin de faire avancer la cause de l'égalité des sexes dans le domaine de la construction de la démocratie.

Merci.

# **ANNEXE 7**

Documents d'information : Procédures opérationnelles standards pour une participation politique effective des femmes et Quatre pratiques clés pour une participation politique effective des femmes



Standard Operating Practices for Women's Effective Political Participation

Democratic transitions present new and unprecedented opportunities to strengthen women's leadership, empowerment and rights. Around the world, as countries transition to democracy, women have asserted their demands for political freedom, for participation, representation, and accountability.

As universal as these goals are, they remain elusive for many women as well as other social groups, such as youth and minorities. Progress has been too slow in increasing numbers of women in representative office – they still average just one in five parliamentarians and are also poorly represented in local decision-making bodies, whether as mayors or local council members. Political institutions – from political parties to electoral commissions — often lack capacity to ensure that women's interests are articulated and addressed in public policy. Accountability institutions are not consistent in ensuring that power-holders answer to women for failures to protect women's rights or respond to their needs. When women and their interests are marginalized, the sustainability and benefits of democracies are also threatened.

In view of the considerable contributions that women make to democracy building, UN Women has outlined a set of core standard practices that will contribute to expanding women's capacities to advance their interests, and build public accountability for women's rights. As 'standard operating practices' for democracy assistance and governance reform, they will ensure that women participate in all political processes, that their rights and needs are substantively represented, and that those in power can answer to women.

66 If a democracy neglects women's participation, if it ignores women's voices, if it shirks accountability for women's rights, it is a democracy for only half its citizens.

~Michelle Bachelet, May 2011

# Procédures opérationnelles standards pour une participation politique effective des femmes

Le passage à la démocratie représente pour les femmes une occasion unique de revendiquer et d'affermir leur leadership, leur autonomisation et leurs droits à la liberté politique, à la participation, à la représentation et à la responsabilité.

Bien que leur portée soit universelle, ces objectifs n'en sont pas moins difficiles à atteindre pour de nombreuses femmes et d'autres groupes sociaux tels que les jeunes et les minorités. Le nombre de femmes siégeant aux instances représentatives n'augmente

que trop lentement : en moyenne, un parlementaire sur cinq seulement est une femme. Les fonctions décisionnelles locales (maire, membre du conseil local) ne leur sont que très rarement dévolues. Des partis politiques aux commissions électorales, les institutions politiques manquent souvent des capacités nécessaires pour intégrer et prendre en compte les intérêts des femmes dans les politiques publiques. Les institutions chargées d'assurer la responsabilité et la redevabilité ne parviennent pas à obtenir des dirigeants qu'ils rendent des comptes aux femmes lorsque leurs droits ou leurs besoins ne sont pas protégés ou satisfaits. La marginalisation des femmes et de leurs intérêts menace la pérennité et les gains de la démocratie.

Consciente de l'apport remarquable des femmes à la construction de la démocratie,

ONU-Femmes a défini un ensemble de pratiques normatives fondamentales afin de leur permettre de promouvoir davantage leurs intérêts et d'améliorer la responsabilité des instances publiques à leur égard. Ces « procédures opérationnelles standards » pour l'aide à la démocratie et les réformes de gouvernance s'attachent à garantir l'implication des femmes dans l'ensemble des processus politiques, la véritable représentation de leurs droits et de leurs besoins, et la responsabilité des dirigeants.

« Si une démocratie néglige la participation des femmes, si elle ignore les voix des femmes, si elle limite la redevabilité lorsqu'il s'agit des droits des femmes, ce n'est une démocratie que pour la moitié des citoyens. »

Mme Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes

Démocratie et égalité des sexes : Le rôle de l'ONU



4 Key Practices for Women's Effective Political Participation

- Make elections free and fair for women. Promote temporary special measures such as quotas, waivers of nomination fees, access to public media, access to public resources, sanctions on non-complying political parties, to increase women's participation as both elected and appointed decision-makers in public institutions. Take measures to address the factors (violence against women, lack of childcare, gender-biased media reporting, non-transparent political party practices, lack of campaign financing, lack of identity cards) preventing women from participating in politics.
- 2. Support women's civil society organizations to advance women's interests. Provide assistance to develop collective policy agendas for instance through Women's Charters or by holding National Conventions of Women at least a year prior to national elections. women share priorities that cut across any differences they may have these shared priorities may be about their right to hold office or their access to improved health care and child care. It is important for women to coordinate, create coalitions, work together and ensure common messages during times of change.
- Build accountability for women's rights in public institutions. Ensure constitutional revision processes consider the impact of the design of political, judicial and other public institutions on women's participation and exercise of their social, political and economic rights. Constitutional revisions should ensure harmonization with international standards on women's rights. Promote accountability mechanisms and governance reforms that address women's needs such as gender responsive service delivery, access to justice, budgeting and access to information. Ensure accountability processes are in place through which public authorities answer for their performance on national commitments on gender equality and women's rights.
- Support women political leaders to expand their influence. This entails support for mechanisms such as women's parliamentary caucuses or women's networks within civil service institutions. It also entails creating governmental mechanisms, such as National Women's Machineries, that have the mandate, capacities and position in government to be an effective policy advocate for women's interests on a regular basis.

# Quatre pratiques clés pour une participation politique effective des femmes

## Garantir des élections locales et nationales libres et équitables pour les femmes

Promouvoir des mesures spéciales provisoires telles que les quotas, les dispenses de frais d'inscription, l'accès aux médias publics, l'accès aux ressources publiques et les sanctions contre les partis politiques qui ne se conforment pas aux règles, afin de renforcer la participation des femmes à des postes de prise de décision, aussi bien élus que nommés, dans les institutions publiques. Prendre des mesures pour faire face aux facteurs (violence à l'égard des femmes, absence de services de garde d'enfants, attitude sexiste des médias, pratiques non transparentes des partis politiques, manque de financement pour les campagnes, absence de documents d'identité) qui empêchent les femmes de participer à la vie politique.

## 2. Appuyer les organisations de femmes de la société civile pour faire progresser les intérêts des femmes

Appuyer l'élaboration des programmes politiques collectifs, par exemple, par l'intermédiaire de **chartes de femmes** ou la tenue de **conventions nationales des femmes** au minimum 12 mois avant le scrutin national. Les femmes ont en commun des priorités qui transcendent leurs différences (droit d'occuper certains postes ; accès à de meilleurs services de soins de santé et de garde d'enfants, etc.). Il importe pour les femmes de coordonner leurs actions, de se regrouper, de travailler ensemble et de veiller à communiquer un message cohérent en période de changement.

## 3. Inculquer aux institutions publiques le sens de leur responsabilité à l'égard des droits des femmes

Veiller à ce que les processus de **révision** constitutionnelle tiennent compte de l'impact de la conception des institutions politiques et judiciaires et des autres institutions publiques sur la participation des femmes et l'exercice de leurs droits sociaux, politiques et économiques. Les révisions constitutionnelles doivent garantir l'harmonisation avec les normes internationales relatives aux droits des femmes. Promouvoir des mécanismes de responsabilité et des réformes des structures de gouvernance répondant aux besoins des femmes, par exemple, la prestation de services tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'accès à la justice, la budgétisation et l'accès à l'information. Veiller à ce que soient mis en place des processus de responsabilité permettant aux autorités publiques de rendre compte des résultats obtenus au regard des engagements nationaux en matière d'égalité des sexes et des droits des femmes.

# 4. Appuyer les femmes responsables politiques afin de renforcer leur influence

Cela consiste à plaider en faveur de mécanismes tels que les caucus parlementaires ou les réseaux de femmes au sein des institutions de la fonction publique, ainsi qu'à créer des mécanismes gouvernementaux, à l'instar des mécanismes nationaux de femmes qui jouissent du mandat, des capacités et de la position nécessaires au sein de l'administration pour défendre efficacement les intérêts des femmes.

# Ouvrages de référence et lectures complémentaires

# Références

- Cornwall, A. et Goetz, A. M. « Democratizing Democracy: Feminist Perspectives », Democratization, 12/5 (2005), p. 783-800
- Kishwar, M., Off the Beaten Track: Rethinking Gender Justice for Indian Women (New Delhi: Oxford University Press, 2003)
- Krook, M. L., Lovenduski, J. et Squires, J., « Gender Quotas and Models of Political Citizenship », British Journal of Political Science, 39 (2009) p. 781-803
- Sardenberg, C., « Monitoring the Implementation of the Brazilian Domestic Violence Law », Document de politique Pathways, Brighton : Pathways of Women's Empowerment (2011)
- Tadros, M., « Women Engaging Politically: Beyond Magic Bullets and Motorways », Document de politique Pathways, Brighton : Pathways of Women's Empowerment (2011)

# Lectures complémentaires

- Abbas, S., « The Sudanese Women's Movement and the Mobilisation for the 2008 Legislative Quota and its Aftermath », *IDS Bulletin* 41/5 (2010), p. 100-108
- Abdullah, H., « Forging Ahead without an Affirmative Action Policy: Female Politicians in Sierra Leone's Post-War Electoral Process », *IDS Bulletin* 41/5 (2010), p. 62-71
- Ayata, A. G. et Tütüncü, F., « Critical Acts without a Critical Mass: The Substantive Representation of Women in the Turkish Parliament », *Parliamentary Affairs*, 61/3 (2008), p. 461-475
- Ballington, J. et Karam, A., *Les Femmes au parlement : au-delà du nombre* (version révisée) (Stockholm : IDEA International, 2005)
- Childs, S. et Krook, M. L., « Critical Mass Theory and Women's Political Representation », *Political Studies*, 56 (2008), p. 725-736
- Dahlerup, D. (dir.) Women, Quotas and Politics (Londres: Routledge, 2006)
- Goetz, A. M. et Shireen, H., No Shortcuts to Power: African Women in Politics and Policy-Making, (Londres: Zed Books, 2003)
- Krook, M.L., « Gender Quotas as a Global Phenomenon: Actors and Strategies in Quota Adoption », *European Political Science*, 3 (2004) p. 59–65
- Mansbridge, J. « Quota Problems: Combating the Dangers of Essentialism », *Politics & Gender* 1/4 (2005) p. 622-638
- Roza, V., Llanos, B., Garzón de la Roza, G., *Gender and Political Parties: Far from Parity* (Washington : Banque interaméricaine de développement, 2011)
- Tadros, M., « Quotas: A Highway to Power in Egypt ... But for Which Women? », *IDS Bulletin* 41/5 (2010), p. 89-99. Voir l'introduction et d'autres articles de ce numéro spécial, *Quotas: Add Women and Stir?*

# **Abréviations**

CEDAW Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes

CRADIF Centre régional d'appui et de développement des initiatives

féminines

CSW Commission de la condition de la femme

ECOSOC Conseil économique et social (Nations Unies)

FNUD Fonds des Nations Unies pour la démocratie

IDEA Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

iKNOW Politics Réseau international de connaissances sur les femmes en

politique

KOFAVIV Commission des femmes victimes en faveur des victimes

[Komisyon Fanm Viktim pou Viktim]

NDI Institut national démocratique

OMD Objectif du Millénaire pour le développement

ONU Organisation des Nations Unies

SJS Si Jeunesse Savait

PDG Président-directeur général

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

RDC République démocratique du Congo

TIC Technologies de l'information et de la communication
DAP Département des affaires politiques des Nations Unies

ONU-Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

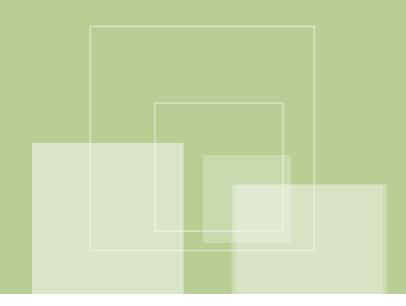
l'autonomisation des femmes











### **International IDEA**

Strömsborg SE – 103 34 Stockholm

Suède Tél: +46 9 698 37 00 Fax: +46 8 20 24 22

Courriel : info@idea.int Site Internet : www.idea.int

Facebook.com/InternationalIDEA, Twitter@Int\_IDEA

# Bureau de l'observateur permanent pour IDEA International auprès de l'ONU

336 Est 45ème Rue, 14ème étage New York, NY 10017 – États-Unis

Tél: +1 212 286 1084 Fax: +1 212 286 0260 Courriel: unobserver@idea.int

ISBN: 978-91-87729-26-3